



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 1<sup>er</sup> février 2018

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 - CARTE SCOLAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 - RYTHMES SCOLAIRES.....</b>	<b>10</b>
<b>3.3 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE. RAPPORT D'OBSERVATIONS SUR LA GESTION DE LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE AMIENS AMENAGEMENT (SEMAA) POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS.....</b>	<b>21</b>
<b>4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017. APPROBATION.....</b>	<b>24</b>
<b>5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>24</b>
<b>6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES.....</b>	<b>26</b>
<b>7 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2018.....</b>	<b>28</b>
<b>8 - CENTRES SOCIAUX. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. CONVENTIONS.....</b>	<b>29</b>
<b>9 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2018. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.....</b>	<b>31</b>
<b>10 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2018. CONVENTIONS.....</b>	<b>32</b>
<b>11 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2018. CONVENTIONS.....</b>	<b>33</b>
<b>12 - CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDES AUX ACQUEREURS DE LOGEMENTS EN QUARTIER NPNRU. REPONSE A L'APPEL A PROJET EN FAVEUR DE L'ACCESSION SOCIALE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.....</b>	<b>34</b>
<b>13 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 109 LOGEMENTS. QUARTIER SAINT LEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>36</b>
<b>14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 127 LOGEMENTS. RESIDENCE LES PARCHEMINIERS. PLACE SAINT JULIEN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>36</b>
<b>15 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 210 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCES ELBEUF ET LOUIS ANTOINE DE SAINT JUST. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>37</b>
<b>16 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. CONVENTIONS.....</b>	<b>37</b>
<b>17 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 170 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCE ALLONVILLE 1 (IMMEUBLES MARIVAUX ET MONTAIGNE). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>37</b>
<b>18 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 36 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCE QUAI DE LA SOMME. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>38</b>
<b>19 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS INDIVIDUELS. RUES DERAÏN, DÜRER, UTRILLO ET VERONESE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>38</b>

<b>20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 128 LOGEMENTS. RESIDENCE BLAISE PASCAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>39</b>
<b>21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ZAC GARE LA VALLEE. ACQUISITION DE 49 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (37 PLUS ET 12 PLAI) SITUES SUR L'ILET BOULOGNE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>39</b>
<b>22 - SIP. ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION DE 84 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (63 PLUS ET 21 PLAI) SITUES SUR L'ILET 1M3. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>23 - SIP. OPERATION DE REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS. RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>24 - SIP. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE 1, RUE ÉDOUARD GAND. ....</b>	<b>40</b>
<b>25 - LES COURSIVES. ACQUISITION DES CELLULES TAHIRI ET EL IDRISSEI. RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL.....</b>	<b>41</b>
<b>26 - ZAC RENANCOURT. CESSIION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SAEM AMIENS AMENAGEMENT. RUE DU CHAMP DE TIR. PROGRAMME DE LOGEMENT. ....</b>	<b>43</b>
<b>27 - CESSIION DE PARCELLE. RUE D'AUSTRALIE. ....</b>	<b>43</b>
<b>28 - CESSIION D'IMMEUBLE. 140, RUE SAINT-ACHEUL. ....</b>	<b>43</b>
<b>29 - PHARMACIE SAINT HONORE. TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE RUE DE ROUEN. INDEMNISATION AMIABLE EN REPARATION DES PREJUDICES SUBIS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. ....</b>	<b>44</b>
<b>30 - SOCIETE OXIAL. COLONNE NUMERIQUE OXIALIVE PLACE ALPHONSE FIQUET. COMMUNICATION NUMERIQUE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION. ....</b>	<b>46</b>
<b>31 - CRECHE POUCE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>47</b>
<b>32 - SUBVENTIONS DES PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. ANNEE SCOLAIRE 2017-2018. CONVENTIONS. ....</b>	<b>47</b>
<b>33 - PLAN D'ACTIIONS EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT. CONVENTION DES MAIRES. ADHESION. ....</b>	<b>47</b>
<b>34 - FUSION DES DEUX ECOLES ELEMENTAIRES NOYON ET JEAN MACE ET DES PERIMETRES SCOLAIRES NOYON ELEMENTAIRE ET JEAN MACE ELEMENTAIRE. ....</b>	<b>49</b>
<b>35 - VŒUX/QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>51</b>

La séance est ouverte à 18 h 16

**MME FOURE :** Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place pour commencer dans le délai du traditionnel quart d'heure qu'on appelle ici picard, qu'on appelle autrement ailleurs.

Avec ma nouvelle petite clochette, je déclare la séance ouverte. C'est quand même plus agréable une clochette que de juste dire... Excusez-moi ces petits apartés sur le thème de la clochette !

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

**MME FOURE :** J'ai reçu les délégations de vote suivantes :

Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Marion LEPRESLE	donne pouvoir à	M. Thomas HUTIN
Mme Esthel ALLAIS	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
M. Martin DOMISE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
M. Jean-Yves BOURGOIS	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Nathalie DEVÈZE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
M. Yves DUPILLE	donne pouvoir à	Mme Marie-Claire BOUVET

**MME FOURE :** J'en profite pour souhaiter tous mes vœux de rétablissement à Madame LEPRESLE, puisque je sais qu'elle a eu un petit accident qui la retient, je pense, indisponible.

**DONT ACTE**

### 2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

**MME FOURE :** Comme à l'habitude, Monsieur MONTIGNY, êtes-vous d'accord ? Paul-Éric DÉCLE également ? Merci beaucoup.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Avant de commencer notre séance, je voudrais vous rappeler que depuis notre dernière séance du conseil municipal, un ancien élu de la ville est décédé. Il s'agit de Lucien MÉNIS, qui a été conseiller municipal et adjoint à l'époque où Monsieur René LAMPS était le maire. Lucien MÉNIS a été élu pendant quatre mandats, sauf erreur de ma part, dont trois dans la majorité puis un dans l'opposition. C'était quelqu'un qui faisait autorité et qui avait notamment eu des responsabilités dans le domaine du sport. Donc, je tenais à lui rendre ce petit hommage et si vous en êtes d'accord, nous allons nous lever quelques instants pour faire une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en mémoire de Lucien MÉNIS, récemment décédé.)*

**MME FOURE** : Je vous remercie.

### **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE** : Dans les communications du maire, je vous demande tout d'abord de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence qui permettra, si vous en êtes d'accord, d'ajouter un dossier à l'ordre du jour de notre séance. Il s'agit du point n°34 intitulé « Fusion des deux écoles élémentaires Noyon et Jean Macé et des périmètres scolaires Noyon élémentaire et Jean Macé élémentaire ».

Je précise que si cette délibération vous est proposée en urgence, c'est parce que les conseils d'école se sont réunis lundi soir et c'est lundi soir qu'ils se sont prononcés en faveur de la fusion. L'inspection académique souhaite que cette fusion soit efficace à compter de la prochaine rentrée scolaire, donc il y a urgence à ce que nous nous prononcions sur cette fusion.

Voilà les raisons pour lesquelles je vous demande de voter, d'accepter que nous étudions ce dossier alors même qu'il n'a pas été déposé dans les règles habituelles.

Pas d'observation(s) sur la procédure d'urgence elle-même ? Est-ce que je peux la mettre au vote ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité et nous étudierons ce point tout à l'heure, en point 34.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 8 mars à 18 heures ici-même.

J'ai reçu trois vœux et une question orale que nous évoquerons en fin de séance, comme il est d'usage.

#### **3.1 - CARTE SCOLAIRE.**

**MME FOURE** : Dans les communications du maire, je souhaitais faire le point sur la carte scolaire d'abord, puisque Monsieur l'Inspecteur d'Académie est en train de faire des propositions de carte scolaire actuellement. Ces propositions passeront en délibération du CDEN dans quelques semaines, avant les vacances de février en tout cas, et par conséquent, lors de notre prochain conseil municipal, il sera trop tard pour que nous émettions un avis.

Ce que je propose, c'est que Mathilde ROY fasse un point d'étape sur la carte scolaire puisqu'à l'heure où nous vous parlons, la carte scolaire n'est pas définitivement arrêtée, mais faire un point d'étape sur le sujet me permettra ensuite d'envoyer un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie lui relatant les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord ici, en conseil municipal, pour lui faire part de nos observations. C'est comme ça que je vous propose que nous procédions.

Je passe tout de suite la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY** : Merci Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Par rapport aux mesures qui sont envisagées par l'inspecteur d'académie pour la carte scolaire 2018-2019, nous avons cinq fermetures potentielles parce que, comme l'a dit Madame le Maire, ce ne sont pas encore les décisions définitives et il y a un CDEN prévu prochainement. Il s'agirait de :

- La primaire Beauvais qui passerait de 12 à 11 classes ;
- L'élémentaire André Bernard qui passerait de 7 à 6 classes ;
- L'élémentaire Delpesch qui passerait de 9 à 8 classes ;
- L'élémentaire Marivaux qui passerait de 8 à 7 classes ;
- Et la primaire Les Violettes qui passerait de 7 à 6 classes.

Il y aurait potentiellement deux ouvertures : une ouverture à la maternelle Edmond Rostand qui passerait de 3 à 4 classes, et une ouverture à la primaire Georges Brassens/les Saules qui passerait de 13 à 14 classes.

Nous aurions également une ouverture de classe ULIS dans un lieu qui reste encore à déterminer au niveau de l'école où elle se situerait puisqu'on en a déjà d'autres dans la ville actuellement.

Nous avons par ailleurs quatre vigilances à l'ouverture, c'est-à-dire qu'il serait possible qu'il y ait des ouvertures en plus des deux que j'ai précitées en classes classiques et de l'ULIS, à savoir :

- Une vigilance à l'ouverture à l'élémentaire Edmond Rostand qui passerait de 6 à 7 classes ;
- Une vigilance à l'ouverture également à l'élémentaire Louise Michel qui passerait de 10 à 11 classes ;
- Une vigilance à l'ouverture à la primaire Léon Lamotte qui passerait de 11 à 12 classes ;
- Enfin une dernière à la maternelle Saint-Roch qui passerait de 3 à 4 classes.

Ensuite, vous le savez, dans le cadre de la carte scolaire, par rapport aux récentes mesures gouvernementales, l'année dernière, on a déjà dû mettre en œuvre l'opération appelée « CP dédoublé », qui vise à ce que dans les CP en REP + on ait 12 élèves ou alors qu'on ait deux maîtres dans la classe. On va avoir cette année à gérer les classes de CP dédoublées et de CE1 dédoublées également, en REP+.

Cela nous touchera en fait pour 25 écoles de la ville. Dans le secteur Est, ce seront 4 écoles qui seront concernées à la fois par des CP dédoublés et des CE1 dédoublés en REP+. Sur le secteur Nord, cela visera 8 écoles, également pour des CP dédoublés et des CE1 dédoublés. Et pour le secteur Sud, une école sera concernée en REP pour des CP dédoublés. Sur le secteur centre, une école sera concernée, en REP, pour des CP dédoublés. Et pour le secteur Ouest, ça touchera 11 écoles en REP+ également ou en REP pour des CP et des CE1 dédoublés.

Je pourrai joindre, pour le service des assemblées, le détail de chacune des écoles concernées par secteur avec le nombre de classes de CP ou de CE1 dédoublées.

Je préciserai juste que si tout cela est confirmé, pour la ville d'Amiens, nous n'avons que deux situations pour lesquelles nous n'avons pas identifié de locaux disponibles pour soit y faire un CP dédoublé ou soit y faire un CE1 dédoublé. Ça concernerait a priori l'école de Longpré et l'école Émile Lesot B où nous serions probablement amenés à créer une classe modulaire. Mais une fois de plus tout ça sera confirmé pour pouvoir préparer la rentrée prochaine.

Dans toutes les autres situations, c'est-à-dire dans toutes les autres écoles, nous avons identifié des locaux qui pourront héberger les enfants en vue des dédoublements annoncés.

Voilà, Madame le Maire, de manière globale le point qu'on peut faire au jour d'aujourd'hui.

**MME FOURE :** Merci d'avoir fait cette présentation claire alors que le dossier est un peu complexe compte tenu qu'on a quelques fermetures, quelques potentielles ouvertures et beaucoup de dédoublements de classes.

Avant de passer la parole à ceux qui vont la demander, moi, je voulais vous dire que ce qui me semblait important, c'était, alors que l'État est prêt à dédoubler tous les CP qui sont en REP ou REP+ et tous les CE1 qui sont en REP+, que la ville réponde dans de bonnes conditions et permette aux enfants d'avoir des locaux adaptés, donc de faire en sorte que ces dédoublements puissent se réaliser, puisqu'en effet il ne vous échappe pas que si la ville n'avait pas eu les locaux disponibles, il aurait été possible que l'inspecteur d'académie dise : « Dans ces conditions-là, on ne dédouble pas ici ou là tel CP ou tel CE1 ».

Il me semblait que c'était essentiel qu'on donne cette chance aux enfants qui sont en REP+ et en REP. Je vous rappelle néanmoins que dans notre ville ce sont 60 % des enfants scolarisés en école maternelle et primaire qui sont scolarisés en réseau prioritaire, donc c'est assez considérable.

Je peux vous dire aussi que l'inspecteur d'académie était surpris qu'on soit en mesure de mettre en œuvre des dédoublements des classes parce que cette année le cadrage qu'il avait, contrairement à ce qui pouvait se produire l'année dernière, était de ne pas accepter que dans un seul local de classe il y ait deux groupes de 12 enfants, chacun avec un maître. L'an dernier, c'était accepté, mais cette année, ça ne l'est plus. Donc, il fallait que nous trouvions des locaux vraiment adaptés et c'est le cas.

Donc, ça veut dire qu'il va y avoir des transformations de BCD, de salles informatiques, de salles des maîtres, enfin les différentes salles qui existaient. La nature ayant horreur du vide, elles étaient évidemment occupées, mais elles seront dorénavant occupées à usage scolaire au sens strict du terme.

Je voulais vous dire cela. Ce qui nous semblait prioritaire, c'était de répondre à l'offre qui était faite par l'État de dédoublement en accueillant les enfants dans des classes dédoublées et de faire en sorte de donner cette chance à nos enfants.

Le deuxième aspect sur lequel je voulais intervenir, c'est sur le fait que sur les fermetures qui sont envisagées, parce que ce sont toujours les fermetures qu'on regarde avec attention... Évidemment nous sommes tous favorables aux ouvertures qui sont imaginées. Je pense qu'il n'y a pas de débat entre nous. Sur les fermetures, je dois dire que l'une des fermetures m'interpelle, comme on dit : c'est celle qui est envisagée à Marivaux. En effet, Marivaux n'est pas dans un réseau d'éducation prioritaire. Néanmoins, les enfants qui sont scolarisés à l'école Marivaux, comme à l'école Beauvillé, sont vraiment en limite de réseau prioritaire et vous avez certainement en tête que les parents avaient d'ailleurs demandé que ces deux écoles basculent dans le réseau prioritaire.

L'inspecteur d'académie n'y a pas répondu cette année parce que, comme vous le savez, c'est en fonction du collège de rattachement que sont délimitées les écoles qui sont en réseau prioritaire. Mais l'année prochaine, en 2019 donc, l'inspecteur d'académie va modifier la carte

scolaire. C'est dans ce cadre-là que cette situation sera réétudiée. Mais du coup, il me semblait important qu'on se mette d'accord entre nous aussi pour demander à l'inspecteur d'académie que cette année il ne concrétise pas son projet de fermeture à Marivaux qui serait, me semble-t-il, vraiment difficile à vivre dans ce secteur géographique.

Voilà ce que je voulais dire avant de donner la parole à Monsieur HUTIN, qui me l'a demandé.

**M. HUTIN :** Merci Madame la Maire, mes chers collègues.

Effectivement, le directeur académique a proposé la nouvelle carte scolaire pour la rentrée prochaine. Celle-ci comporte des ouvertures de classes principalement dues à la mesure ministérielle de dédoublement des CP/CE1 en réseau d'éducation prioritaire REP+ et des CP en REP. On peut se féliciter effectivement de cette mesure d'abaissement du nombre d'élèves par classe dans les écoles concernées pour ces niveaux.

En revanche, les fermetures de classes prévues à Amiens sont inacceptables, notamment dans les écoles qui pourraient relever de l'éducation prioritaire, comme vous l'avez dit, comme c'est le cas de l'école Marivaux qui est située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, qui accueille des enfants en grande difficulté économique, sociale et psychologique, et pour laquelle nous avons déjà voté de façon unanime un vœu demandant son classement en REP, ou dans les écoles qui ont des projets particuliers et qui nécessitent un accompagnement individualisé de chaque enfant, comme l'école Faubourg de Beauvais qui accueille des enfants en classes à horaires aménagés pour la musique.

Les mesures de dédoublement de classes CP/CE1 en REP ne doivent pas se faire au détriment des élèves étudiant dans les écoles hors REP.

On en avait discuté en réunion des présidents, Madame le Maire, et il me semblait qu'on était tombés d'accord pour proposer un vœu commun, qui aurait beaucoup plus de poids qu'un courrier, et vous en preniez l'initiative. On n'a pas vu ce vœu malheureusement et vous nous reparlez d'un courrier. Je pense que c'était un minimum.

Et pourquoi ne pas aussi envisager d'autres actions un peu plus revendicatives pour que nous nous fassions entendre de l'État contre ces fermetures de classes ?

Merci.

**MME FOURE :** Qui d'autre demande la parole ? Monsieur CARDON.

**M. CARDON :** Moi, c'est simplement une question : est-ce qu'on pourrait nous communiquer les évolutions d'effectifs projetées par l'inspection académique dans le public et dans le privé, si c'était possible ? Je suppose que vous les avez.

**MME FOURE :** Est-ce que Mathilde a la réponse dès maintenant ?

**MME ROY :** J'ai la réponse sur les prévisions au niveau des statistiques que nous tenons. Vous les voulez pour, par exemple, Beauvais et Marivaux ou pour...

**MME FOURE :** Globales.



**MME ROY :** Globales. Non, moi, je ne les ai que par école. Je n'ai pas un total de prévision d'effectifs.

**MME FOURE :** Je pense qu'il doit y avoir une relative baisse d'effectifs globalement sur Amiens. Enfin ce serait dans la logique en tout cas de ce qui se passe depuis quelques années.

Dans le privé, je ne sais pas vous le dire. Mais en tout cas, les années précédentes, il n'y avait pas de hausse dans le privé et de baisse dans le public. Il n'y avait pas de jeu de vases communicants. Mais on vous apportera les éléments bien sûr.

Qui d'autre demande la parole ? Mathilde ROY.

**MME ROY :** Je vais tenter d'additionner assez rapidement les différentes catégories de secteurs pour trouver. J'arrive à un total de 10 752 élèves, sachant qu'actuellement on en a environ 10 500. Donc ça donne un léger plus, mais ce ne sont que des prévisions. Ce ne sont que des prévisions qui peuvent beaucoup varier d'ici la rentrée, donc à prendre franchement avec des précautions.

**MME FOURE :** Des prévisions qui émanent des directeurs d'école ou de nos services ?

**MME ROY :** Qui émanent des directeurs d'école et stabilisées par nos services.

**MME FOURE :** C'est pour ça que je posais la question. Je pense qu'il faudrait qu'on ait les prévisions d'effectifs émanant de nos services parce que ça, c'est très fiable dans la mesure où nos services connaissent aussi les naissances et puis connaissent également les constructions qui se réalisent sur tel ou tel secteur géographique. Mais à ce moment-là, on vous les fournira dès que possible, et celles de l'IA aussi. Mais les chiffres ont été confrontés entre l'IA et la ville, et tout le monde est à peu près en phase. Il n'y a pas de divergence d'appréciation de ce point de vue-là.

Est-ce que je peux résumer en disant que nous sommes favorables au dédoublement des classes de CP/CE1 en REP+ et de CP en REP, puisque c'est ça la décision de l'État ; que nous faisons tout ce qu'il faut pour que les enfants soient accueillis dans des classes et dans des conditions satisfaisantes ? Je vous rappelle que les classes modulaires ne sont pas les préfabriqués qu'on a connus il y a 50 ans. Ce sont vraiment des bâtiments, enfin des classes qui sont tout à fait correctes et satisfaisantes.

Deuxièmement, que nous sommes favorables aux projets d'ouvertures.

Troisièmement, que nous émettons un avis défavorable sur les fermetures, mais particulièrement sur celle de Marivaux sur laquelle nous demandons qu'il y ait une vigilance vraiment spécifique de la part de l'inspection académique.

Est-ce qu'en résumant ainsi c'est bien l'avis partagé collectivement ? Parce qu'à ce moment-là, même sans faire un vœu à proprement parler, c'est l'équivalent d'un vœu, ce que je viens de vous dire. Il n'est pas rédigé, si vous voulez, mais on peut dire que le conseil municipal se prononce sur cette synthèse que je viens de vous décrire.

Est-ce que cette synthèse vous convient ? Je vais peut-être faire voter la synthèse, comme ça, je pourrai m'en faire l'écho.

## **SYNTHESE ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Je pourrai me faire l'écho de cette position du conseil municipal et je vous en remercie parce qu'en effet c'est important qu'on puisse émettre un avis, même si ce n'est pas, dans la forme, une délibération.

### **3.2 - RYTHMES SCOLAIRES.**

**MME FOURE :** Le deuxième sujet que je voulais aborder dans ces communications du maire, c'est un point sur les rythmes scolaires. Je passe de nouveau la parole à Mathilde ROY pour qu'elle nous fasse le point.

**MME ROY :** Merci Madame le Maire.

Lors d'une précédente séance, on avait eu l'occasion, cet hiver, de vous annoncer que nous faisons une concertation auprès de l'ensemble des parties prenantes par rapport aux temps de l'enfant, en particulier des parents, mais aussi des directeurs d'école. Et là, nous allons lancer la concertation avant les vacances de février auprès des enfants.

Maintenant, il nous semble important de partager avec vous le retour de cette concertation qui a pu être consolidée et vous donner ce qu'il en ressort.

À partir du lundi 29 janvier, nous avons pu présenter ce qui ressortait du bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 lors de réunions qui se sont successivement organisées.

On a fait une première réunion lundi matin avec les directeurs de centres de loisirs. Nous en avons une prévue avec les fédérations de parents d'élèves, mais certaines étaient absentes et nous ont demandé de la reporter, donc ce sera la semaine prochaine. Et nous voyons aussi en début de semaine les directeurs d'école.

Ces réunions font suite à la consultation qui a été menée en novembre dernier par la ville auprès des quelque 7 500 familles dont les enfants fréquentent nos écoles et auprès aussi, je le disais, des directeurs d'école.

La ville d'Amiens a donc choisi de privilégier la concertation avant de prendre une décision. Je tiens quand même à le dire parce que toutes les collectivités n'ont pas fait comme ça et à hauteur de l'échelle de la ville, je pense que c'était quand même important de le souligner.

Les résultats sont majoritairement en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Je vais vous livrer la synthèse des remontées par type de personne interrogée.

En ce qui concerne le questionnaire à l'intention des parents, nous avons adressé 7 518 questionnaires à l'ensemble des parents. Nous avons joint une enveloppe T pour faciliter la réponse. Nous avons réceptionné 2 432 questionnaires, ce qui fait un taux de retour de 33 %. J'insiste là-dessus parce que 33 % dans une concertation à une telle échelle, c'est vraiment très important et c'est très rare parce que bien souvent les taux de retour qui sont plutôt déjà bons sont au maximum de 20 % environ.

Sur ces retours, 79 % des parents sont plutôt favorables au retour à la semaine des 4 jours en invoquant principalement les raisons suivantes :

- Celle qui vient en premier lieu et très majoritairement, c'est la fatigue des enfants pour 74 % des répondants ;
- Vient ensuite l'organisation familiale pour 15 % d'entre eux ;
- Des activités périscolaires qui ne seraient pas conformes aux attentes pour 3 % seulement ;
- Et les activités payantes pour 8 % ;

21 % des parents, c'est-à-dire la différence avec les 79 %, sont plutôt favorables au maintien de la semaine des 4 jours et demi en invoquant principalement les raisons suivantes :

- Respect du rythme de l'enfant pour 57 % ;
- Qualité des activités périscolaires pour 5 % ;
- Et autre pour 38 %.

45 % des parents qui ont répondu ont des enfants qui sont inscrits en accueils de loisirs périscolaires.

Maintenant, par rapport aux retours sur le questionnaire qui a été fait à l'intention des directeurs d'école, nous avons 82 écoles. On a envoyé 82 questionnaires avec là aussi des enveloppes T. 75 ont été réceptionnés, ce qui fait un taux de retour de 91 %.

Parmi les répondants, les équipes enseignantes sont elles aussi majoritairement favorables au retour à la semaine de 4 jours. 70 écoles sont favorables aux 4 jours, ce qui fait 93 % des répondants et 85 % des écoles.

Là aussi, les raisons principalement invoquées sont les suivantes :

- Fatigue des enfants pour 41 écoles, donc là on rejoint le même problème soulevé par les parents ;
- Fatigue des enseignants, dégradation des conditions de travail pour 9 écoles ;
- Ou activités périscolaires non conformes aux attentes pour 5 écoles.

Une école est favorable au maintien de la semaine des 4 jours et demi avec pour raison invoquée le fait que *« les élèves sont beaucoup plus concentrés et réceptifs le mercredi matin que 4 fois 45 minutes en fin de journée »*.

Quatre écoles ne se sont pas prononcées du fait de l'absence d'évaluation du dispositif, selon elles, ou de majorité identifiée au sein de l'école.

En février, les enfants fréquentant les centres de loisirs seront amenés à s'exprimer sur la nature des activités qui leur sont proposées en soirée, du genre de celles qu'ils préfèrent, celles qu'ils aimeraient avoir, etc.

En février/mars 2018, les 82 conseils d'école de la ville, au niveau des écoles publiques, seront amenés à donner un avis consultatif sur le retour ou non à la semaine des 4 jours.

Lors du conseil municipal d'avril 2018, et sous réserve d'un avis favorable d'au moins 50 % des conseils d'école, la ville fera part de sa démarche visant à solliciter l'accord de

l'inspection académique pour le passage à 4 jours, puisque c'est ce qui est majoritairement souhaité, que ce soit au niveau des parents ou que ce soit au niveau des directions d'école.

Alors maintenant, qu'en est-il sur les perspectives d'un retour à la semaine de 4 jours ? Ce serait lundi, mardi, jeudi et vendredi. Dans cette perspective, les horaires envisagés pour toutes les écoles seraient probablement 8 h 30-11 h 45 et 13 h 45-16 h 30 avec une pause méridienne de 2 heures, comme ça préexistait avant la réforme de septembre 2014. Mais ça, ce sera vu aussi avec les conseils d'école.

Seraient maintenues les études surveillées. En tout cas, c'est notre souhait. Vous savez que nous les avons beaucoup multipliées. Ça fait partie du bilan qu'on partage avec l'ensemble des acteurs actuellement dans tout ce qui a pu être fait dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. Du fait que les élèves sortaient beaucoup plus tôt, le nombre d'études surveillées avait notablement augmenté.

Ou alors c'est le dispositif « devoirs faits » qui va prendre le relais, puisque c'est un dispositif voulu par le nouveau ministre de l'Éducation nationale. Ça s'applique déjà dans le secondaire et il serait question que ça s'applique à la rentrée pour les primaires. Mais pour l'instant, même l'inspection académique n'a aucun élément de cadrage. Ça devrait arriver prochainement.

Le développement des parcours thématiques organisés en soirée ou le mercredi qu'on souhaite aussi maintenir parce que ça a rencontré un franc succès. On a quand même eu entre 80 et 90 parcours thématiques développés sur différentes thématiques : les arts, la science, l'informatique, la culture, le sport, etc.

Les accueils de loisirs existants avec un suivi de l'évolution des effectifs réellement constatés seront aussi maintenus.

La volonté de la collectivité est aussi de maintenir les liens qu'ont pu être établis entre les écoles ou les accueils de loisirs pour communiquer sur les activités proposées, dans le respect des rythmes de l'enfant. Ça, c'était un des points forts du projet éducatif de territoire que de donner ces éléments de cadrage qui permettent à la fois aux écoles et aux centres de loisirs de partager les programmes et d'envisager ensemble les activités qui peuvent être proposées par rapport au respect de l'enfant, et s'il a fait du sport l'après-midi à l'école, qu'il ne refasse pas du sport juste après en activité périscolaire. L'inspection académique y serait aussi favorable, ce qui serait plutôt une bonne chose.

Enfin le retour à la semaine des 4 jours impliquerait la suppression des transports en car et des temps de garderie le mercredi après-midi qu'on avait mis en place pour faciliter les regroupements et accéder aux activités. Ça impliquerait aussi la suppression des traversées sécurisées le mercredi midi, puisque le cadre serait différent, et la réorganisation des temps de travail de l'ensemble des agents de la collectivité impactés, que ce soit au niveau de l'animation, de l'entretien, des traversées sécurisées ou de la restauration principalement.

Voilà en synthèse les principaux éléments qu'on peut vous donner tout de suite sur le retour des concertations qu'on a pu engager.

**MME FOURE** : Merci beaucoup.

Je redis ce que Mathilde ROY a dit tout à l'heure : nous reparlerons plus précisément de ces sujets lors du conseil municipal du mois d'avril, mais il me semblait utile qu'on fasse un bilan ici, en conseil municipal, sans attendre que tous les conseils se soient réunis et que l'on présente à la fois la décision que nous allons adopter pour la prochaine rentrée et en même temps toute l'organisation des centres de loisirs, des études surveillées, etc. Nous reviendrons sur la totalité de ces sujets lors du conseil d'avril.

Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC** : Merci Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur quelques éléments du débat.

Vous dites que 33 %, c'est bien. Il s'agit quand même du quotidien, enfin du rythme scolaire des enfants. Donc c'est quand même peu. Ça représente un tiers des familles. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a une lame de fond pour le rétablissement de la semaine des 4 jours.

On ne peut pas dire non plus que le sujet a fait l'objet d'une mobilisation générale. Comme d'habitude, on peut imaginer que ce sont celles et ceux qui sont contre la semaine des 4 jours et demi qui se sont davantage mobilisés que celles et ceux qui sont pour.

Par conséquent, Madame le Maire, vous ne pouvez pas et vous ne devez pas non plus vous sentir tenue par les résultats de cette consultation qui est loin d'avoir rassemblé la majorité de la population concernée. Vous pouvez donc prendre la décision de maintenir la semaine des 4 jours et demi.

Devant un aussi faible taux de participation des parents quant à l'organisation du temps scolaire de leurs enfants, je le répète, ne croyez-vous pas qu'il est de la responsabilité des élus que nous sommes de faire des choix qui prennent vraiment en compte l'intérêt de l'enfant ?

À ce propos, l'Académie de médecine rappelle que la santé de l'enfant doit primer sur les intérêts des adultes. Pour l'Académie, je cite : « *La semaine de 4 jours est un contresens biologique qu'il faut abolir en aménageant impérativement le temps scolaire sur 4 jours et demi* ».

Il faut se rappeler aussi des propos de Stanislas DEHAENE, qui est professeur au collège de France, nommé président du Conseil scientifique par le ministre actuel de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, dont il est le conseiller pour les neurosciences. Monsieur DEHAENE déclarait en 2012 : « *Rien de la lecture n'est évident pour l'enfant. Il faut s'entraîner un peu tous les jours avec des périodes de sommeil pour consolider l'apprentissage. En ce sens, [poursuivait-il], la concentration de l'apprentissage sur une semaine de 4 jours est une absurdité.* »

De plus, en 2012, alors que le débat sur la semaine de 5 jours au lieu de 4 existe déjà, Jean-Michel BLANQUER, alors directeur général de l'enseignement scolaire, lui aussi déclarait que : « *C'est la semaine de 9 demi-journées que les recteurs et inspecteurs d'académie sont invités à appliquer. Le cadre administratif et juridique le permet déjà. Il faut en effet une bonne répartition du temps, comme le dit Stanislas DEHAENE [c'est Monsieur BLANQUER qui le citait], mais jusqu'à présent le problème n'a pas tellement été un problème d'ordre ministériel, mais un problème de responsabilisation des adultes localement.* »

La question qui se pose, c'est comment tout à coup ces hauts responsables de l'Éducation nationale ont pu changer d'avis à ce point.

Enfin n'oublions pas l'évaluation des rythmes scolaires publiée en juin 2017 par la division des études du ministère de l'Éducation nationale. Si cette étude n'éclaire pas davantage le débat, elle nous apprend au moins deux choses.

La première, c'est que le retour aux 4 jours est décidé par le ministre pourtant tellement attaché aux études scientifiques.

La seconde, c'est la situation exceptionnelle de la France concernant le nombre de jours d'école dans l'enseignement primaire. Ce nombre est actuellement, avec la semaine de 4 jours et demi, de 162 jours par an. Si nous revenons à la semaine de 4 jours, il sera de 141 jours par an. Rappelons que la moyenne des pays de l'OCDE est de 185 jours et celle de l'Union européenne de 182 jours. Avec le rétablissement de la semaine de 4 jours, la France sera le pays qui aura le plus petit nombre de jours de classe par an dans l'enseignement élémentaire. Je rappelle que l'Allemagne en a 188, la Finlande 189 et l'Angleterre 192.

Madame la Maire, mes chers collègues, est-il possible de prendre la responsabilité, comme vous allez le faire, de réduire le nombre de jours de classe des jeunes Amiénois et des jeunes Amiénoises quand on connaît les difficultés d'apprentissage qu'un trop grand nombre d'entre elles et d'entre eux rencontrent ?

Nous connaissons tous les bas niveaux de formation d'une grande partie de nos jeunes qui de ce fait ont le plus grand mal à trouver un emploi ou même à créer leur propre entreprise. Nous savons aussi que le taux de chômage des jeunes dans certains de nos quartiers avoisine les 50 %.

Il nous faut donc anticiper et donner le maximum de chances à notre jeunesse, au moins les mêmes chances que celles dont bénéficient les jeunes des pays européens voisins.

Et puisqu'Amiens a réussi à décrocher le titre de Capitale européenne de la jeunesse pour 2020, elle se doit, il me semble, d'être exemplaire notamment en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation de ses enfants.

**MME FOURE** : Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Madame le Maire, quelques remarques sur le questionnaire.

Lors de notre intervention du mois de septembre dernier, nous déclarions : « *Vous envisagez, Madame le Maire, de consulter sur la semaine de 4 jours avant de prendre votre décision.* » C'était effectivement quelque chose de plutôt sain, même si votre décision, vous ne vous en êtes pas cachée dans les médias.

Nous craignons que le résultat ne soit connu d'avance si tous les parents ne sont pas informés des conclusions des études scientifiques existantes sur le rythme de l'enfant et sur les conséquences pour les enfants en difficulté, comme vient de le dire ma collègue.

Or, comme nous avons pu le constater, vous n'avez pas souhaité informer les familles et les résultats de votre enquête sont tout à fait conformes à ce que nous avions prédit.

Par ailleurs, le questionnaire, succinct et orienté, ne demandait pas aux familles si elles souhaitent revenir à l'école le samedi matin à la place du mercredi. Seules les réponses « 4 jours » ou « 4 jours et demi » étaient possibles, induisant dès lors un biais dans l'interprétation des réponses, puisque les familles préférant le samedi n'ont pu choisir que la semaine de 4 jours par défaut.

Ensuite, on observe que seul un tiers des familles s'est prononcé. On ne peut pas dire que ce soit la majorité des familles qui soit favorable aux 4 jours. Ce sont 80 % d'un tiers des familles qui y sont favorables, ce qui est nettement moins. Et parmi ces familles, on ne peut pas savoir si elles sont représentatives de l'ensemble des écoles, puisque nous n'avons aucune information à ce sujet. Bref, disons que ce n'est pas un sondage représentatif.

Vous auriez pu vous en passer et annoncer directement que vous reviendriez à la semaine de 4 jours. Tout le monde aurait gagné du temps, mais vous n'auriez pas pu dire que vous aviez consulté et assumé ce choix.

Le problème de la semaine de 4 jours, nous l'avons déjà dit, c'est que les journées d'école seront plus longues et que les enfants qui ont des difficultés auront du mal à se concentrer. Le temps d'école réparti sur 4 jours et demi sera désormais concentré sur 4 longues journées auxquelles on pourra ajouter l'étude surveillée, vous l'avez dit.

Par ailleurs, avez-vous l'avis des centres de loisirs ? Quel est l'avenir des activités périscolaires qui ont été développées ? Quel est le devenir des animateurs de ces activités ?

Est-ce que cette semaine de 4 jours favorisera la concentration et la réussite éducative ? Les enfants seront-ils moins fatigués ? On peut en douter, surtout qu'on ne prend pas en considération le temps et la fatigue dus au temps hors scolaire et notamment à la maison.

On peut en douter parce que ce système a déjà fonctionné et a prouvé son inefficacité sur les résultats des élèves. Selon un rapport de Corinne HECKMANN, de l'OCDE, la France se distingue par un volume d'heures de classe au primaire largement supérieur à la moyenne européenne (864 heures en France contre 776 en Europe) alors que les écoliers étudient en moyenne 21 jours de moins. Ces journées très concentrées causent de mauvais résultats de la France aux études internationales PISA.

Mais vous niez les preuves scientifiques, comme vous nous l'avez dit lors du conseil de septembre, tout comme l'actuel ministre de l'Éducation nationale.

**MME FOURE** : Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

Comme il y a des interrogations qui sont croisées, je ne vais pas les répéter. Mes collègues l'ont très bien fait.

Lorsque j'étais intervenu précédemment, j'avais émis beaucoup de réserves. J'avais émis également des critiques qui invitaient à ce que le résultat, au final, soit guidé pour amener les parents à prendre ces décisions. Aujourd'hui, je ne sais pas parce qu'il y a eu une consultation et puis finalement, comme dans toute élection, sont invités à se déplacer les

gens qui y sont invités et puis tant pis malheureusement pour ceux qui n'y sont pas allés. C'est comme ça.

Je constate que j'avais eu des retours après une intervention sur le fait qu'on avait émis des réserves sur la qualité également des activités périscolaires. Certains m'ont rassuré en me faisant savoir et découvrir ce qui était entrepris dans certains établissements et qui était de meilleure facture que je ne pouvais l'imaginer, même si ça ne répondait pas jusqu'au bout à notre sentiment qui était d'avoir une démarche de découverte des pratiques culturelles et artistiques et autres beaucoup plus volontaire et surtout, c'était le but de notre intervention à l'époque, qui ne commette pas d'exclusion pour les enfants, mais qui puisse être accessible pour tous par la gratuité du périscolaire.

Aujourd'hui, moi, ma seule source d'interrogation sera de constater qu'on est face à un choix qui engage le gouvernement à une continuité de dérégulation de l'enseignement et de la possible crainte d'avoir des écoles à plusieurs vitesses. On sait que l'État dérégule déjà beaucoup de choses, notamment le marché du travail en aparté. Chacun fait comme il veut. Aujourd'hui, l'État décide de ne plus fixer un cadre strict qui est pourtant le cadre de l'Éducation nationale, plutôt de l'enseignement, parce que l'autre jour j'entendais un philosophe dire que l'éducation, c'est les parents et que l'enseignement, c'est l'Éducation nationale. Bien évidemment, je m'y retrouve très volontiers.

Je trouve simplement dommageable qu'au final ce débat nous revienne alors qu'il devrait être un cadre de loi fixe, un socle dur de l'Éducation nationale, sans que l'on ait à se prononcer parce que, je le répète, on va vers une mise en concurrence des territoires, d'écoles riches, d'écoles pauvres, d'écoles où il y aura les moyens de donner une continuité aux 4 jours et demi parce qu'il y aura des activités périscolaires extraordinairement géniales qui seront mises à disposition de tous, et puis des communes ou des collectivités comme les nôtres qui seront aussi contraintes parce que ça pouvait avoir un coût, même si nous restons persuadés que nous pouvions financer des activités périscolaires qui permettent la participation de tous sans la barrière de l'argent.

Je crois qu'on a à dénoncer ensemble un désengagement croissant des moyens que les gouvernements successifs et l'État ne mettent plus dans l'Éducation nationale et que nous avons aussi à réaffirmer ce soir que nous serons exigeants sur les contenus, sur les personnels et sur les moyens donnés à l'Éducation nationale pour qu'elle retrouve véritablement le lieu de découverte, de sensibilisation et d'apprentissage des matières élémentaires et essentielles, mais également de tout ce qui fait une culture parfaite chez un petit, à savoir la découverte culturelle, artistique, en règle générale.

Je rappelle tout de même qu'il y a très longtemps, Jacques LESSARD me rappelle ça souvent, la ville d'Amiens, à l'époque de René LAMPS, était pionnière dans la mise en place d'activités de découverte pour sa jeunesse. Il serait dommageable que demain nous perdions définitivement cette empreinte qui a fait une spécificité de la ville d'Amiens de mettre en place des temps de découverte pour l'enfant.

Je crois avoir deviné dans les propos de votre adjointe qu'il y aurait une certaine forme de continuation des activités, même réduites, notamment par le maintien des parcours thématiques, mais j'avoue ce soir que je suis assez perdu sur ces parcours thématiques qui ne m'invitent pas à savoir ce qu'ils sont véritablement et dont j'ai une méconnaissance.



Donc moi, mon carton rouge, ce soir, ira véritablement, une nouvelle fois, à ce nouveau gouvernement qui succède à un précédent qui prend les mêmes responsabilités de déréguler l'enseignement national et de mettre en compétition les enfants entre eux, ce qui est vraiment dommage.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Marc FOUCAULT.

**M. FOUCAULT** : Quelques mots juste pour dire mon étonnement qu'on arrive à passer une petite demi-heure sur certes un sujet intéressant alors que la véritable révolution qui est en cours et qui a été citée tout à l'heure, celle du dédoublement des classes, a suscité apparemment une certaine absence de la part de l'opposition parce que si on parle, en ce moment, de politique de l'éducation, de discrimination positive en faveur des enfants les plus en difficulté, c'est vraiment dans ces dispositifs. Donc j'ai été étonné. C'est peut-être parce que c'était le début du conseil qu'il y avait un peu d'absence.

Pourtant, là, c'est l'essentiel : on va toucher à la pédagogie. Vous avez parlé de Stanislas DEHAENE justement qui a été nommé à la tête du conseil scientifique. On va parler beaucoup mieux du coup des apprentissages de la lecture, des apprentissages des mathématiques avec les enseignements, en ce moment, qui nous viennent de pays asiatiques comme Singapour qui sont au cœur des réflexions. Donc le grand sujet, il était là.

Le sujet des 4 ou 5 jours est déjà un peu derrière nous. Vous parlez en plus des études de l'OCDE. L'OCDE nous fait des remarques surtout sur notre année scolaire qui est courte à cause des vacances scolaires, pas forcément sur les 4 ou 5 jours. Quant au résultat, on va dire, moyen de la France dans les études de l'OCDE, il est lié à plein d'autres choses, y compris aux années d'apprentissage avant le dédoublement des classes et pas essentiellement à l'histoire des 4 ou 5 jours.

Donc c'était juste pour cette surprise de réussir à parler aussi longtemps de quelque chose qui est un peu à côté de l'école, à côté du pédagogique, et puis surtout à côté des réformes en cours sur le dédoublement en CP cette année, en CE1 l'année prochaine, le dispositif « devoirs faits » au collège, le dispositif « devoirs faits » bientôt en école primaire. J'ai été assez étonné. Je n'avais pas prévu de prendre la parole.

Je pense sincèrement que vous vous mettez un petit peu à côté de la plaque sur les réformes qu'on devrait faire en comparaison avec celles qui sont en train d'être faites.

Merci.

**MME FOURE** : Merci beaucoup, Marc. Mathilde ROY.

**MME ROY** : Merci Madame le Maire.

Je vais répondre de manière un peu globale.

Je peux entendre, et ça se respecte tout à fait, qu'on considère que 33 % des parents seulement, ce n'est pas forcément significatif. Cependant, en termes statistiques, ça l'est puisque je vous ai évoqué que quand on compare avec des enquêtes de grande ampleur, 33 % des répondants, c'est un taux de retour qui est quand même très élevé.

Après, ça a été dit par Monsieur BEUVAIN à juste titre, nous, on s'est adressés à chacun des parents. On leur a donné les moyens économiquement de ne pas verser 30 centimes d'euro pour un retour ou quoi que ce soit en leur donnant l'enveloppe T.

Je pense que, comme vous l'avez un peu dit aussi, quand on a des enfants et qu'on est intéressé par leur développement, leur scolarité, leur épanouissement, on prend la peine, quand la collectivité met en œuvre des moyens et qu'elle vous interroge sur qu'est-ce que vous pensez qui est bon pour votre enfant, on prend 5 minutes pour répondre au questionnaire, on le met dans l'enveloppe qu'on n'a même pas à timbrer, on le met dans la boîte aux lettres qui est, si ça se trouve, sur le chemin de l'école.

Donc je trouve un peu dommage aussi que vous ayez pu faire cette remarque dans le sens où c'est aussi aux parents de se responsabiliser. Il s'agit de leurs enfants. On leur a donné les moyens de s'exprimer. Et comme l'a dit Monsieur BEUVAIN, il y en a qui sont montés dans le train, il y en a d'autres qui ne sont pas montés dans le train. Mais après, ça regarde tout un chacun. C'est un peu ce qu'il a dit aussi sur le vote : on donne aux citoyens la possibilité de voter. Ils y vont, ils n'y vont pas, c'est leur choix, mais c'est dommage. On est dans une démocratie.

Nous, on avait toujours dit qu'on s'appuierait sur le retour des gens qu'on concertait. Là, au jour d'aujourd'hui, on peut penser qu'on ne va pas respecter le temps de l'enfant, etc., il n'en demeure pas moins que tous les retours convergent, que ce soient les directeurs d'école, que ce soit la majorité des parents qui ont répondu.

Nous, on a aussi vécu, depuis septembre 2014, des contacts avec des parents. On connaît tous des parents, on connaît tous des enfants. On a eu aussi des directions d'école qu'on rencontre de manière générale deux fois par an. Et assez vite, il est apparu que les enfants étaient très fatigués, au point que même en maternelle certains ne les mettaient plus soit le mercredi, soit le vendredi, voire même les deux jours. Et là, sur la dernière année scolaire, on avait même des parents qui ne mettaient plus leurs enfants en élémentaire dans les petits niveaux, genre CP/CE1, parce qu'ils étaient fatigués. C'est pour vous dire !

Donc, ce n'est pas quelque chose que nous, on a inventé. Ce sont des choses qui nous ont été témoignées. Peut-être que les gens qui font des études sont fondés à penser, d'un point de vue scientifique, que l'enfant est moins fatigué si les apprentissages sont moins concentrés. Il n'en demeure pas moins que dans la réalité des faits, c'est ce qui est ressorti.

Alors peut-être qu'il faut sortir du cadre de ces jours scolaires et qu'il faut prendre en compte le temps de l'enfant dans sa globalité. Quand vous avez des contraintes familiales qui font que le parent va pointer à l'usine à 7 h 30 ou à 8 heures ou qui rentre dans un bureau à 8 heures et qu'il est obligé de partir de chez lui à 7 heures du matin, de déposer l'enfant à la garderie à 7 h 30 ou chez la nourrice, l'enfant va ensuite à l'école, il va à la cantine, il retourne à l'école, il est en garderie, il rentre chez lui, il est 19 h 00 -19 h 30. C'est tout ça qui pèse aussi. C'est l'organisation du temps de travail en France.

Dans des pays que vous avez cités, on a aussi une organisation du travail qui est différente. On a aussi une relation au travail qui est différente. Nous, en France, jusqu'à ces dernières années, on considérait que si on passait 10-15 heures au boulot, c'était bien, on était super performant, on montrait l'exemple. On en revient d'ailleurs. Les jeunes générations, elles ne veulent plus forcément occuper une fonction d'encadrement et elles veulent être aussi

disponibles pour leur temps personnel parce qu'elles ont vécu dans des familles où les parents étaient licenciés alors qu'ils se donnaient dans leur travail et elles vivent encore dans des familles où, bien qu'occupant des fonctions à responsabilités élevées, le pouvoir d'achat pour autant n'avait pas forcément augmenté. Donc, on voit bien que la vision par rapport au temps de travail a changé.

Quand on parle de ça, je pense qu'il faut aussi raisonner sur l'organisation de la vie en général en prenant en compte toutes les problématiques des parents.

Maintenant, si on revient un peu plus spécifiquement sur ce qui a pu être évoqué, pour répondre à Monsieur HUTIN, oui, c'est vrai, le samedi, ça n'a pas été proposé dans les questionnaires. Pourquoi ça n'a pas été proposé ? Parce que dans tous les contacts qu'on avait eus jusqu'à maintenant, le samedi, personne ne voulait en entendre parler ! Tout le monde préférerait le mercredi ou qu'il n'y ait pas d'école. Ça, ça avait déjà été vu avant la réforme des rythmes et c'est ressorti là dans l'ensemble des contacts qu'on avait eus préalablement, parce que vous vous doutez bien qu'avant de faire tout ça, et justement pour l'organiser au mieux, on a reçu des délégations de parents, on s'est rendus dans les écoles, etc. Donc on a déjà dialogué avant.

Enfin par rapport à ce qu'a dit Monsieur BEUVAIN, moi, je suis tout à fait disposée à lui donner les éléments sur les parcours thématiques. Ce sont des activités qui sont proposées en effet après l'école et qui permettent d'avoir tout un tas d'activités qui sont pratiquées dans un accueil de loisirs entre 6 et 7 semaines et ça dure pendant un trimestre ou pendant une année, tout dépend de la nature de l'activité. Mais on pourra vous donner sans souci tous les détails. Ça n'est bien sûr valable que pour les enfants essentiellement en élémentaire.

Et on a développé tout un tas d'activités, que ce soit sur tout ce qui relève de la culture, en lien avec ma collègue Nathalie, sur le développement durable, en lien avec notamment la délégation de Florence ou de Patrick DESSEAUX. On a également développé des parcours sportifs avec Guillaume, des parcours scientifiques également sur tout ce qui relève de la programmation de la culture numérique, des parcours sur la lecture (les contes, les BD), des parcours sur l'éveil, que ce soit de l'éveil à la cuisine... Vous avez pu remarquer que dans nos accueils de loisirs, il y a des cuisines flambant neuves dans différents endroits. Et un partenariat avec l'UPJV pour notamment tout ce qui relève de l'apprentissage des langues étrangères (anglais et espagnol) ou encore les mathématiques avec la robotique et les algorithmes. Sur l'ensemble, ce sont au total 286 parcours qui ont été développés.

Si ça vous intéresse, on pourra sans souci vous communiquer le détail, mais je voulais vraiment vous répondre là-dessus parce que c'est quelque chose de très détaillé et qui avait quand même le mérite d'avoir été mis en place et qu'on souhaite vraiment poursuivre.

**MME FOURE** : Merci Mathilde.

Moi, je voudrais rajouter juste quelques mots.

Je voudrais vous rappeler le pourcentage de vote dans les élections au sein des conseils d'école, au sein des écoles, pour élire les parents délégués : sauf erreur de ma part, c'est plutôt 10 % de participation. C'est souvent dans ces eaux-là. On le regrette évidemment, mais c'est ainsi.

Donc quand on a un taux de participation et un taux de retour de plus de 30 %, ce n'est pas négligeable, contrairement à ce que certains d'entre vous ont laissé entendre.

Je voudrais rappeler aussi que les parents qui se sont mobilisés depuis l'annonce qui a été faite par le gouvernement, ce sont des parents qui se sont mobilisés pour qu'on passe à la semaine de 4 jours dès cette année. Et nous, nous avons dit : non, on va prendre le temps parce que nous tenons à consulter tous les parents. Mais souvenez-vous, c'étaient les parents notamment de l'école Beauvillé, sauf erreur de ma part, qui avaient demandé qu'on repasse dès maintenant, dès cette rentrée 2017, à la semaine de 4 jours parce qu'ils trouvaient que les enfants étaient fatigués.

Ce qui me frappe beaucoup, c'est évidemment les propos qu'a tenus Marc FOUCAULT il y a quelques instants sur la comparaison avec le dédoublement des classes qui effectivement est un point extrêmement important et sur lequel on peut fonder des espoirs sérieux d'amélioration de l'apprentissage de la lecture, surtout que l'on s'adresse aux enfants qui sont en CP ou CE1. On sait bien que, même si tout ne se joue pas à cette époque-là parce que les enfants peuvent toujours se rattraper, malgré tout beaucoup se joue dès les premières classes, dès la fin de l'école maternelle et dès le début de l'école élémentaire.

Mais au-delà de cela, il y a une autre chose qui me marque beaucoup, c'est qu'à vous écouter, on a l'impression que consulter les parents ou les habitants ou les intéressés, c'est bien quand ils se prononcent comme vous le souhaitez. Mais en revanche, quand ils se prononcent à l'inverse de ce que vous souhaitez, c'est que ce n'était pas bien de les consulter, ils n'étaient pas assez nombreux, ils n'étaient pas assez informés, ou que sais-je encore. Je suis désolée, mais la démocratie, c'est la démocratie et Monsieur BEUVAIN l'a dit : il y a un certain nombre de personnes qui ont répondu, dont acte.

Nous, nous n'avons pas voulu orienter les familles, nous avons voulu les consulter et nous avons voulu que le questionnaire soit le plus simple possible justement pour que personne ne soit rebuté par la lourdeur ou la longueur ou la compréhension d'un questionnaire qui aurait été trop compliqué ou trop long à remplir. On a voulu avoir tout simplement le retour des parents. Les parents, majoritairement, se prononcent en ce sens.

Je suis désolée : nous consultons les conseils d'école et nous nous soumettrons à ce que diront les conseils d'école parce que je vous rappelle ce qu'a dit Mathilde tout à l'heure : il faut que plus de 50 % des conseils d'école se prononcent en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour que la semaine de 4 jours puisse être actée par la ville.

Donc, que voulez-vous ? Nous, nous respectons la loi qui nous demande de consulter les conseils d'école et puis nous, nous faisons confiance aux habitants de cette ville et nous pensons que ce sont eux qui sont probablement les mieux à même de se prononcer sur ce qui convient à leurs enfants.

Maintenant, vous pouvez regretter que ce ne soit pas autrement, mais je pense que la démocratie, c'est aussi de respecter le suffrage des parents. C'est ce que je voulais vous dire en conclusion de ce petit point sur lequel nous reviendrons bien entendu, comme annoncé tout à l'heure, lors du conseil municipal d'avril.

**DONT ACTE**

**3.3 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE. RAPPORT D'OBSERVATIONS SUR LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AMIENS AMENAGEMENT (SEMAA) POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS.**

**MME FOURE :** Je passe maintenant au point suivant, toujours dans les communications du maire.

La Chambre régionale des comptes Hauts-de-France a rendu un rapport d'observations sur la gestion de la société d'économie mixte Amiens Aménagement pour les exercices 2009 et suivants. Ce rapport vous a été communiqué, comme le prévoient les textes, et nous devons en prendre acte.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Oui, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Merci Madame le Maire.

Effectivement, ce document très touffu, technique, aborde beaucoup de questions juridiques et de comptabilité. Il n'est pas facile à appréhender. Heureusement, il y a une synthèse où on distingue quand même certaines grandes lignes.

Ce que je voudrais dire, c'est que c'est vrai qu'on est maintenant à bientôt presque 20 ans de la création de la SEM.

Il faut rappeler que la création de cette SEM Amiens Aménagement a coïncidé et a accompagné le lancement de plusieurs ZAC sur le territoire d'Amiens et d'Amiens Métropole dans les années 2000. Je rappellerai la ZAC Nord, la ZAC Paul Claudel, Intercampus, la reprise de la ZAC Cathédrale qui était, à l'époque, gérée par l'OPH, la ZAC Gare la Vallée, la ZAC Renancourt.

C'est une pratique courante que de recourir à une SEM pour mener une politique d'aménagement urbain. C'est un outil au service de la collectivité qui peut ainsi mobiliser des partenaires privés tout en gardant une part de contrôle. Ça permet en principe, je dis bien en principe, de démultiplier les capacités opérationnelles, parce que de toute façon, ce que la collectivité ne fait pas en direct, elle en supporte tout de même la charge et le risque et les contraintes parce qu'il faut qu'elle accompagne et qu'elle suive sa SEM, ce qui n'est pas toujours sans poser certains problèmes parce que chaque structure développe souvent sa propre logique. Je pense que tous ceux qui ont dirigé des SEM comprennent ce que je veux dire.

La SEM est aussi soumise aux aléas de la concurrence, aux opérations qu'elle obtient ou pas. Elle doit équilibrer son bilan.

Au plan démocratique, ce qu'on peut dire aussi, et ça, je l'avais noté dès la création en 1999 puisqu'à l'époque j'avais eu l'occasion de voter sur cette création, c'est qu'elle est quand même plus éloignée du citoyen dans son fonctionnement et aussi des élus parfois, ceux qui ne siègent pas. C'est parfois un petit peu compliqué de gérer cet outil et d'être dans la transparence.

Je pense qu'il faut toujours aiguillonner pour que cette structure participe à la démocratie locale. Je pense que petit à petit l'habitude s'est prise que ce soit le cas et je pense qu'il faut conserver cette habitude.

À la fin de la vie de la SEM, de toute façon, il y a bénéfice ou perte, et c'est pour les collectivités, notamment parce qu'on garantit les emprunts et là on voit qu'effectivement il y a un portefeuille d'emprunts de 30-35 millions € qui reste à la SEM, puisque vous avez partagé le chiffre avec la SPL que vous avez créée.

Mais donc ici, on voit bien au travers de ce rapport que l'équilibre est difficile à atteindre, l'activité n'étant pas suffisamment soutenue. Le rapport montre bien qu'à partir de 2009, les vicissitudes de la politique économique et du résultat sur la tendance dans l'immobilier en France ont percuté aussi notre SEM Amiens Aménagement et que c'est difficile, aujourd'hui, de dégager un bénéfice pour payer les charges de structure. Et donc la Chambre met en évidence les difficultés qu'il y aura à l'avenir.

Donc pour moi, il faut se saisir de ces recommandations et de ces analyses de la Chambre régionale des comptes pour se poser la question de la pérennité, au-delà des questions techniques qui nous ont été soumises, notamment sur l'enchevêtrement entre la structure SEM et la structure SPL que vous avez mises en place.

Moi, je pense qu'il serait utile, peut-être pas aujourd'hui mais quand vous le jugerez utile, de nous présenter un point sur la façon dont vous envisagez l'avenir de ces deux sociétés à l'objet similaire, mais à la composition juridique différente, puisque la SPL est uniquement financée par la ville et la métropole. J'aimerais savoir si on a engagé, je pose la question, un processus d'extinction de la SEM et sa substitution par la SPL à terme et qu'on en mesure les effets sur les finances des deux collectivités maîtresses de ces sociétés. Ça paraît important puisqu'aujourd'hui, si la SEM ne récupère pas de nouvelles opérations, de nouvelles affaires, elle aura en effet à gérer plus difficilement son existence, puisqu'elle a des charges d'emprunt. Donc, je pense qu'il y a là à réfléchir sur la façon dont les choses vont évoluer dans les années futures.

Si on peut avoir des réponses aujourd'hui ou un peu plus tard, ça me paraîtrait normal. Je pense que le sujet va repasser à la métropole. Donc d'une façon ou d'une autre, il faudra le réaborder.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURE** : Y a-t-il d'autres observations ? Non, il n'y en a pas.

En fait, les remarques que vous faites sont des remarques sur le fonctionnement de la SEM et de la SPL, mais pas précisément sur le rapport d'observations qui ne nécessite en effet pas de réaction spécifique. Pour autant, c'est votre droit bien sûr de vous exprimer de cette façon-là.

Je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il vous apporte des éléments de réponse.

**M. MERCUZOT** : Je crois qu'on peut être d'accord que la lecture de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, au fond, ne met pas en avant des points particuliers de difficulté quant au fonctionnement de la SEM Amiens Aménagement.

Par contre, il met en exergue ce que chacun de ceux qui s'intéressent un petit peu à la chose savaient très avant ce rapport, c'est-à-dire que notamment s'agissant d'une SEM Amiens Aménagement, l'activité de cette SEM est évidemment très dépendante du secteur dans

lequel elle intervient, et notamment le secteur de l'immobilier ayant connu des années particulièrement difficiles, notamment dans la période qui est étudiée, les résultats économiques de la SEM ne peuvent que s'en ressentir.

Donc, ce rapport-là souligne cet élément que l'on connaissait et vous avez raison de souligner, et je crois que nous sommes parfaitement conscients de la chose, qu'effectivement le risque financier, si risque il y a, est *in fine* supporté par les collectivités, en l'occurrence la ville et puis Amiens Métropole.

Et en même temps, il faut trouver le bon équilibre puisqu'il s'agit, vous l'avez dit également, d'un outil d'aménagement et naturellement la puissance publique, que représentent la ville et la métropole, ne peut pas se désintéresser de ces questions d'aménagement.

De façon plus générale, il me semble aussi qu'il ne faut pas oublier que – pardonnez-moi de présenter cela de cette façon-là, ça va ressembler à une lapalissade – la SEM est une société d'économie mixte et l'économie mixte est sans doute en train de vivre une mutation assez importante.

Une part de cette mutation fait que de nombreuses collectivités ont fait le choix, bien avant nous – vous aviez d'ailleurs choisi de ne pas le faire, nous avons choisi de le faire –, de créer une SPL, une société publique locale. On quitte là, à proprement parler, l'économie mixte puisque ce sont les collectivités qui travaillent entre elles et pour des instruments qu'elles maîtrisent complètement et pour les faire travailler, elles n'ont pas besoin de procéder à des consultations, à des appels d'offres.

Donc, il y a une vraie évolution et cette vraie évolution nécessite effectivement de s'interroger sur le devenir de notre SEM d'aménagement et on doit, avant d'apporter une réponse, prendre le temps, me semble-t-il, de consulter nos co-actionnaires, puisque précisément nous sommes dans une société d'économie mixte et qu'on ne peut pas prétendre, si l'on veut respecter le principe même, prendre des décisions sans au préalable avoir pris l'avis de ceux qui, en 1999, au moment de la création de cette société, ont pris le risque avec nous pour participer à nos côtés au capital de la société.

Peut-être, et encore pour élargir un peu le débat, mais évidemment on en prendra... Enfin à mon avis, on ne pourra pas aller beaucoup plus loin, en tout cas ce soir, sur ce point. L'évolution de l'économie mixte passe aussi peut-être par cette nouvelle forme qu'a donnée le législateur au travers des SEMOP, des SEM à opérateur unique, qui impliquent peut-être plus que ne le faisaient les SEM et que ne le fait la SEM Amiens Aménagement, qui impliquent plus que ne le faisaient les SEM traditionnelles une véritable combinaison, là, des capacités techniques et quelquefois financières du privé avec la volonté politique de la personne publique.

Mais vous le voyez, c'est un débat effectivement extrêmement large. En tout cas et sur la question que vous posez et qui est une vraie question, le travail de réflexion est en cours et il doit naturellement être mené avec nos co-actionnaires privés de cette société d'économie mixte.

**MME FOURE** : Et donc nous reviendrons sur le sujet quand le moment sera venu.

Donc, nous prenons acte de ce rapport. On peut considérer qu'il en est ainsi.

**MME FOURE :** Avant de passer à d'autres sujets, je voudrais vous faire remarquer que vous avez eu sur votre table un petit document appelé « flyer », en bon français, qui vous retransmet de manière très pédagogique le budget de la ville et le budget de la métropole qui sont complémentaires et qui se complètent évidemment. Donc, n'hésitez pas à utiliser ce document pour en faire bon usage et pour passer le message à tous nos concitoyens.

Oui, Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN :** Oui, juste parce que vous en parlez. C'est effectivement une bonne initiative d'avoir des documents un peu pédagogiques, mais il serait bien aussi d'avoir les documents budgétaires qui ne sont pas présentés sur le site Internet depuis 2014. Ça, ça peut être un premier niveau, mais il est quand même important d'avoir la transparence sur les documents budgétaires.

**MME FOURE :** On vérifiera et on complétera évidemment, si nécessaire, sans problème.

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Avez-vous des remarques particulières sur ce projet de procès-verbal ? Il n'y en a pas. Je vous propose de l'adopter.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 18 décembre 2017 et le 24 janvier 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Merci Madame le Maire.

Je ne sais pas le numéro, mais il y a un point sur la tarification du stationnement, puisque c'est une de vos décisions.

On est tous d'accord pour dire que le stationnement sur voirie est un élément de la politique de mobilité et que l'essentiel, c'est de rechercher et de favoriser la rotation des véhicules sur l'espace public, particulièrement en centre-ville.

Néanmoins, on a tous constaté que la dépénalisation du stationnement posait un problème né de la législation qui imposerait une correspondance entre le tarif du forfait post-stationnement, celui que vous avez fixé à 17 €, et la durée maximale autorisée de stationnement. Je résume. Donc ici, c'est deux heures dans la zone de courte durée du centre-ville.

Vous avez tenté d'expliquer, de communiquer. Sans doute qu'on doit encore le faire parce que tout le monde ne comprend pas effectivement ce qui se passe. Le problème vient que



jusqu'à 1 h 30 l'ancien tarif est conservé, mais que pour les périodes de stationnement de 100 minutes et de 110 minutes le tarif monte en flèche.

Donc la question que l'on peut se poser, c'est : est-ce qu'il n'était pas possible, puisque c'est vous qui fixez les tarifs, de conserver la même progressivité jusqu'à 2 heures, soit + 30 centimes par tranche de 10 minutes, et de réserver l'application du forfait post-stationnement de 17 € à ceux qui dépasseraient les 2 heures ou seraient en défaut de ticket, comme c'est normal ?

Donc la question que je pose, c'est : est-ce que ce que je viens de vous dire est véritablement contraire à la loi ? Est-ce qu'on peut faire étudier par nos services juridiques un moyen respectant la loi qui évite ce différentiel de tarif absurde pour une demi-heure de plus ? C'est-à-dire que je pense que la progressivité entre 1 h 30 et 2 heures, c'est vous qui en êtes maîtres. Par contre, la coïncidence entre les 2 heures et le montant du forfait post-stationnement, effectivement, a été posé par loi. Donc, je demande si en fixant le tarif par tranche jusqu'à 2 heures, y compris 2 heures, peut-être 119 minutes, peut-être qu'on peut faire comme ça pour respecter la loi. Je demande que les services juridiques l'étudient.

Ou alors, si ce n'est pas possible, je pense qu'il faut qu'on saisisse les parlementaires sur les conséquences un peu inattendues de la loi MAPTAM parce que ce problème doit se rencontrer dans de nombreuses collectivités. Je ne vous parle pas de celles qui ont fixé leur FPS à 50 € ou 60 €. Je ne sais pas comment elles procèdent aujourd'hui avec leurs usagers, mais ça doit être un peu compliqué. Nous, on est restés relativement raisonnables, on l'a bien compris. Pour autant, ça pose un vrai problème.

Donc cette progressivité, est-ce qu'elle est envisageable ? Est-ce qu'on a un moyen d'appliquer la loi, de la respecter, mais quand même d'être un peu astucieux, de pouvoir adapter à la situation locale ? Ou alors avec les associations d'élus peut-être faire bouger les choses ? Ou alors il y a encore une autre solution, c'est : au lieu que ce soit 2 heures, est-ce que c'est 2 h 30 ?

D'ailleurs, pour ce qui est hors centre-ville, on est à 5 heures. Alors la progressivité, là aussi, elle existe, mais il y a quand même une montée relativement forte entre les bornes de ces périodes.

Je reste convaincu que le stationnement est un outil pour assurer la rotation et la mobilité. Ça, je ne peux pas dire le contraire ! Néanmoins, aujourd'hui, il y a véritablement des interrogations chez nos concitoyens et je pense que vous les partagez. Donc, peut-être peut-on en débattre ?

Merci.

**MME FOURE :** Evidemment, vous avez parfaitement raison : l'objectif du stationnement en surface, c'est d'assurer la rotation et c'est la raison pour laquelle ce stationnement est payant et limité dans le temps. On a décidé depuis très, très longtemps dans cette ville de le limiter à 1 h 30.

Avec la réforme du stationnement en surface, nous avons voulu maintenir cette durée (1 h 30) et puis nous avons voulu maintenir le montant de l'ancienne amende équivalent au montant du nouveau FPS (forfait de post-stationnement) : 17 €. Si on met tout ça en ordre de marche, si je puis dire, on aboutit à la solution qui est indiquée. C'est-à-dire que ce qui est

clair, c'est que si une personne veut stationner jusqu'à 1 h 30, elle stationne en surface, elle peut stationner en surface. Si elle veut stationner plus de 1 h 30, il faut qu'elle stationne en ouvrage et il ne faut pas qu'elle stationne en surface.

Le problème est venu de ce que, en effet, comme on était obligés d'avoir une durée maximum équivalente au montant du FPS, donc d'une heure à deux heures, on a dû augmenter de manière exponentielle le tarif de stationnement. Du coup, certaines personnes se sont fait piéger parce qu'elles étaient habituées à appuyer deux fois sur le bouton pour aboutir au tarif maximum et c'est là qu'elles avaient à payer 17 € et qu'elles ne comprenaient plus.

Nous avons réagi de plusieurs façons.

La première façon, c'est qu'il y a un autocollant qui va être implanté sur chacun des horodateurs pour rappeler en gros : jusqu'à 1 h 30, oui ; au-delà de 1 h 30, non, ne stationnez pas ici. C'est la première chose.

Et la deuxième chose qui est très importante, c'est qu'actuellement on ne peut plus appuyer deux fois sur le bouton et aboutir à la durée maximum de 2 heures et donc au paiement de 17 €. Maintenant, il faut passer par des étapes de 50 centimes en 50 centimes d'euro. Du coup, la personne est bien consciente de ce qu'elle fait. Elle ne peut plus se faire « piéger » ou ne pas se rendre compte en tout cas qu'entre 1 h 30 et 2 heures, il y a un tarif important à payer.

Dorénavant, quand on stationne en surface, on doit appuyer sur le bouton et on ne peut plus appuyer que pour obtenir de 50 centimes en 50 centimes un temps supplémentaire. C'est ça.

Ce n'est pas 50 centimes ? C'est 10 centimes ? Si c'est 10 centimes, c'est encore plus long. Mais quoi qu'il en soit, en tout cas, on ne peut plus... J'avais demandé aussi si on pouvait bloquer l'horodateur pour ne pas mettre tout de suite le temps maximum de 2 heures parce que c'est là que ça posait problème.

Donc autrement dit, on est bien sur la même idée d'assurer la rotation des véhicules et de faire en sorte qu'on respecte la loi. Mais là, c'est vraiment le législateur qui a été dans un luxe de détails qui, moi, me stupéfie parce que le diable se niche dans les détails comme dit la formule. Quand on veut aller trop dans le détail, c'est là qu'on complique les choses et que probablement le législateur ne s'est pas rendu compte, quand il a voté ce texte, qu'il créait un peu une usine à gaz, mais ça, nous nous en étions rendu compte très vite.

Sur les autres décisions du maire, pas d'observation(s) ? Donc elles sont actées. Merci.

**DONT ACTE**

#### **6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES.**

**MME FOURE :** Je vous informe qu'un arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 a autorisé l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Amiens Métropole aux communes de Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois. Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par conséquent, trois sièges supplémentaires sont attribués à la Ville d'Amiens au sein du conseil communautaire.

C'est donc les conséquences de toute une concertation qui a eu lieu au long de l'année dernière et donc ces six communes nous rejoignent dorénavant.

Je vous propose donc de désigner trois nouveaux représentants parmi les membres de notre conseil municipal, suivant les dispositions de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le scrutin va avoir lieu à la proportionnelle. C'est un scrutin de liste. Vous pouvez proposer des listes non complètes, mais moi, je vous propose la liste que je vais appeler la liste A composée des noms suivants :

- Madame Valérie DEVAUX
- Monsieur Patrick PIGOUT
- Madame Monique THUILOT

Pour que chacun ait bien les choses en tête, ce sont les trois premières personnes qui, sur la liste RPA, n'étaient pas conseillers communautaires, n'étaient que conseillers municipaux. Donc, je vais vous proposer de voter sur cette liste-là.

Y a-t-il d'autres listes ? Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Oui, Madame le Maire, je vous propose la candidature de Laurent BEUVAIN pour l'opposition de gauche et le seul qui est susceptible de figurer sur cette liste. Donc, c'est une liste à lui tout seul.

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres listes ? Madame BOUVET.

**MME BOUVET :** Madame le Maire, je propose la candidature de Jean-Paul MONTIGNY.

**MME FOURE :** Très bien !

Ce que je vous propose, c'est que nous votions bien sûr au scrutin secret. Une urne va passer. Vous avez devant vous des feuillets blancs. Je vous propose que vous indiquiez sur ce feuillet blanc soit liste A pour la liste... Vous pouvez mettre à ce moment-là liste RPA. Ce sera plus simple de mettre liste RPA plutôt que de mettre les noms de Madame Valérie DEVAUX, Monsieur PIGOUT, Madame Monique THUILOT. Mais la liste RPA, c'est celle-là. Donc soit liste RPA, soit liste... On va l'appeler comment ? Liste BEUVAIN, liste B ?

**M. BEUVAIN :** Si vous voulez, Madame le Maire, on peut faire liste commune pour être « Rassemblés pour agir » !

*(Rires)*

**MME FOURE :** Non, mais parce que c'est à la proportionnelle. Donc, Monsieur BEUVAIN sait très bien de quoi nous parlons. C'est à la proportionnelle que le scrutin va avoir lieu : soit liste BEUVAIN, soit liste MONTIGNY, d'accord ? Donc, vous pouvez mettre RPA, BEUVAIN ou MONTIGNY ou blanc évidemment si vous préférez.

Je rappelle les pouvoirs parce que ceux qui ont un pouvoir votent deux fois : Madame VERRIER vote pour Madame LAVALLARD, Monsieur HUTIN vote pour Madame LEPRESLE, Madame BRUNEL vote pour Madame ALLAIS, Monsieur FOUCAULT vote pour Monsieur JARDÉ, Monsieur GEST vote pour Monsieur DOMISE, Monsieur DELARUE vote pour Madame HAMADI, je vote pour Jean-Yves BOURGOIS, Mathilde ROY vote pour Nathalie DEVÈZE et Madame BOUVET vote pour Monsieur DUPILLE. Elle est arrivée ? Pardon, excusez-moi ! J'avais pointé ceux qui étaient arrivés normalement, mais je l'ai oubliée. Excusez-moi ! Et Madame BOUVET enfin vote pour Monsieur DUPILLE.

Le scrutin est ouvert.

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Je vote pour Monsieur FRADCOURT.

**MME FOURE** : Le pouvoir est arrivé ? Est-ce que le pouvoir est arrivé au service des assemblées ? D'accord. Je n'ai pas le pouvoir de Monsieur FRADCOURT.

**MME MAKDASSI-FARKOUH** : Merci.

**MME FOURE** : Je préfère vérifier. Merci. Donc Madame MAKDASSI vote pour Monsieur FRADCOURT en plus d'elle.

*(Les élus votent à bulletin secret pour élire les trois nouveaux conseillers communautaires.)*

**MME FOURE** : Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non ? Tout le monde a voté ? Donc, le scrutin est clos.

Je vais demander à Monsieur MONTIGNY et à Monsieur DÈCLE, les deux secrétaires de séance, de bien vouloir venir dépouiller. Et si vous en êtes d'accord, pendant que le dépouillement a lieu, nous allons poursuivre nos travaux. L'annonce des résultats se fera un peu plus tard.

**EST DECLAREE ELUE LA LISTE A COMPOSEE DE  
MME VALERIE DEVAUX, M. PATRICK PIGOUT, MME MONIQUE THUILOT.**

#### **7 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2018.**

**M. MERCUZOT** : Il s'agit pour nous d'adopter la délibération de garantie que nous apportons à l'Agence France Locale pour l'année 2018.

Je vous rappelle que le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, qu'il a été constitué par les collectivités territoriales au moment de la crise financière et que la ville d'Amiens a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 12 décembre 2013.

Il est donc proposé d'approuver la délibération cadre qui, pour l'année 2018, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale.

Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la ville est autorisée à souscrire.

L'approbation de cette délibération permettra notamment, pour la ville d'Amiens, de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

À titre d'information, nous avons à ce jour emprunté 3 millions € pour la ville auprès de cette Agence France Locale.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8 - CENTRES SOCIAUX. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**MME VERRIER** : Dans le cadre du pacte pour le bien vivre, nous avons souhaité renforcer les relations de la ville d'Amiens avec les associations à caractère social (c'est l'action n° 60) en versant les subventions le plus tôt possible dans l'année. Et c'est dorénavant chose faite, puisque 92 % de l'enveloppe des subventions de notre délégation sera délibéré ce soir pour un montant de 757 400 €, soit 501 000 € pour l'action sociale, 200 000 € pour les centres sociaux, 28 200 € pour le handicap et 28 200 € pour les personnes âgées.

Nous voulons réaffirmer l'importance du rôle des associations dans la réponse aux enjeux sociaux du territoire. Pour rappel, il y a 300 associations à caractère social qui sont sur notre territoire et qui représentent plus de 6 500 emplois à la fois dans le domaine de l'hébergement, de l'aide alimentaire, de la prise en compte du handicap, de l'accompagnement des personnes en difficulté, de l'économie sociale et solidaire ou de la lutte contre les exclusions. Ces associations contribuent au dynamisme de notre ville et à sa qualité de vie. Aussi, en délibérant plus tôt dans l'année sur l'attribution des subventions, nous facilitons leur fonctionnement en préservant leur trésorerie.

Nous travaillons avec des associations importantes qui gèrent des équipements sociaux structurants sur le territoire : hébergement, distribution alimentaire, inclusion numérique. Bien sûr, nous soutenons leur action notamment par les subventions à caractère social puisque c'est plus de 820 000 €, mais aussi par la mise à disposition de terrains, de locaux, de matériels, de garanties d'emprunt, d'appui en termes de communication tout au long de l'année.

Et à ce titre, on peut dire que la construction du futur bâtiment du centre social ALCO ou l'accompagnement de l'UDAUS dans sa nouvelle localisation montrent que l'engagement de notre collectivité va bien au-delà des subventions aujourd'hui attribuées, elles-mêmes très conséquentes.

Il est important de préciser que depuis sa prise de fonction, notre équipe municipale a toujours maintenu le montant global de son aide aux associations à caractère social alors même que nous subissons un désengagement marqué de l'État.

Aujourd'hui, pour les associations, la raréfaction des ressources financières s'est ajoutée à la complexification des dispositifs institutionnels de toutes sortes. Les associations sont confrontées à la baisse du bénévolat, au besoin de renforcer le professionnalisme de leurs équipes, à l'évolution des publics. Elles sont en pleine mutation.

La ville d'Amiens se veut responsable face à ces enjeux. Nous œuvrons pour le renforcement durable de nos liens avec le monde associatif au travers d'un dialogue constructif. Nous

avons engagé ce dialogue en amont du dépôt des demandes de subventions et les associations apprécient cette démarche.

Il s'agit de dessiner les contours de l'intervention sociale dans les années à venir, de réfléchir à la professionnalisation des personnels associatifs qui aujourd'hui ont souvent un statut précaire (temps partiel, contrat aidé) et aussi de prendre en compte l'impact de la révolution numérique dans le travail social.

Donc vous le voyez, les subventions sociales sont importantes, elles sont maintenues, mais elles ne sont qu'un volet d'une action beaucoup plus large de la collectivité envers les associations à caractère social.

Et maintenant je propose, Madame le Maire, de passer la parole aux conseillers qui vont à la rencontre de ces associations tout au long de l'année pour présenter la proposition de répartition des subventions, donc Monsieur THÉVENIAUD pour les centres sociaux et l'action sociale, Monsieur CLAISSE pour le handicap et Madame MODESTE pour les personnes âgées.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Monsieur THÉVENIAUD pour le point n° 8.

**M. THEVENIAUD** : Merci Madame le Maire.

Les Centres Sociaux, structures associatives de proximité, développent un projet d'animation globale. Acteurs de la vie des quartiers, ils sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires.

La ville d'Amiens participe, aux côtés de la CAF de la Somme, au financement de la fonction d'animation globale de ces associations.

Je vous propose donc, pour l'année 2018, d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 200 000 €, répartie comme suit :

- 40 000 € pour le Centre Social ALCO ;
- 60 000 € pour le Centre Social CAPS ;
- 60 000 € pour le Centre Socio-culturel ÉTOUVIE.
- Et 40 000 € pour le Centre Social ELBEUF LESCOUVÉ.

Comme l'a dit Madame VERRIER, les subventions sont identiques à celles des années précédentes, mais nous amenons des prestations supplémentaires. Par exemple, maintenant, les centres sociaux ont une aide pour les Bus à la mer. Par exemple, en 2017, ces Bus à la mer ont permis d'emmener 660 personnes en Baie de Somme. Et bien entendu, des prestations comme le soutien au numérique, à la fracture du numérique pour les personnes en difficulté.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il des observations ? Madame BOUVET.

**MME BOUVET** : Je demande un vote divisionnaire, c'est-à-dire les FRANCAS et l'ALCO d'un côté et les autres de l'autre. Est-ce que c'est possible ? Comme d'habitude, oui. Exactement, comme d'habitude.

**MME FOURE** : Comme vous le demandez chaque année.

**MME BOUVET** : Je ne vous embête pas plus. Je demande simplement ça.

**MME FOURE** : C'est à ma discrétion, donc c'est moi qui peux accepter ou refuser la division. On va accepter pour vous permettre de diviser en effet et de montrer que vous ne soutenez pas le centre ALCO et le centre ELBEUF, ce qui est dommage en fait pour les habitants des quartiers concernés. Mais après tout, c'est votre responsabilité et chacun est libre.

On va passer au vote. Je vous propose que l'on vote pour CAPS et le CSC ÉTOUVIE d'abord.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Et maintenant on vote pour ALCO et le centre social ELBEUF LESCOUVÉ.

**ADOPTE**

Observations :

*Mme BOUVET, MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et MONTIGNY se sont abstenus.*

**MME FOURE** : Merci pour eux et surtout merci pour les habitants de ces quartiers.

#### **9 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2018. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.**

**M. THEVENIAUD** : Dans le cadre du pacte pour le bien-vivre à Amiens, la ville souhaite poursuivre son soutien aux associations menant des actions en direction des personnes les plus en difficulté par le biais de subventions sociales.

Je vous propose d'approuver la première répartition des subventions sociales pour l'année 2018 et ce, pour un montant total de 501 000 € (représentant 94,57 % du budget). Il restera donc 28 742 € à affecter en deuxième répartition, pour des projets en cours de finalisation.

Ces subventions seront réparties sur 43 actions portées par 22 associations listées dans la délibération.

Parmi les grands changements, nous augmentons la subvention d'AGENA par rapport aux chiffres publiés par le préfet par rapport aux femmes victimes de violences, également une nouvelle subvention attribuée à la maison d'accueil des Loups de 2 500 € et bien entendu une aide exceptionnelle aux participations de rénovation de locaux pour accueillir des lits supplémentaires pour UDAUS 80.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Très bien. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Pardon, Madame BOUVET !

**MME BOUVET** : *(Inaudible)*

**MME FOURE** : Vous n'avez pas votre micro.

**MME BOUVET** : Je disais que j'émettais une réserve pour COALLIA et j'aimerais connaître la proportion de migrants dont s'occupe COALLIA avec l'argent public. Sinon en dehors de ça, nous sommes d'accord.

**MME FOURE** : Je ne suis pas en mesure de vous répondre sur la question que vous posez.

COALLIA, c'est un organisme bien connu et qui fait un excellent travail, avec lequel nous travaillons beaucoup, Monsieur le Préfet et les services de l'État également. Donc, s'il y a des éléments complémentaires à vous apporter, ils vous seront apportés à l'issue du conseil municipal.

Mais là, sachant qu'il y a 43 actions portées par 22 associations différentes, moi, je souhaite qu'on puisse voter globalement là parce que sinon on ouvre la porte à une division sur des délibérations dans lesquelles il y aura de très nombreuses actions. Autant précédemment il y avait quatre dossiers et donc vous avez demandé qu'on vote par deux, pourquoi pas ? Autant là, sur 43, c'est quand même plus compliqué. Donc je vous propose qu'on vote globalement.

**ADOPTE**

Observations :

*Mme BOUVET, MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et MONTIGNY se sont abstenus.*

#### **10 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**M. CLAISSE** : Je vous propose de répartir une somme globale de 28 100 € en versant des subventions aux différentes associations listées sur l'acte que vous avez sous vos yeux.

Je rappelle également que ces actions s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien vivre à Amiens qui, je vous le rappelle, sont de favoriser l'accessibilité de tout pour tous, dans le cadre de l'accessibilité universelle, d'encourager l'accès au sport et à la culture, et de favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

Sur ce dernier point, j'aimerais amener une... Comment dirais-je ?

**MME FOURE** : Une précision ?

**M. CLAISSE** : Je perds le mot.

J'aimerais dire quelque chose au sujet des 6 % d'obligation de personnes handicapées dans les entreprises.

Sachant maintenant que les personnes handicapées représentent 9 % des demandeurs d'emploi, on peut se dire que le chiffre de 6 % est vraiment un chiffre minimum et qu'il y aura probablement lieu, dans les années prochaines, de modifier le texte de loi, car les chiffres sont maintenant obsolètes.

En tout cas, merci de voter cette subvention pour les différents handicaps. Vous pourrez remarquer que ça concerne tous les handicaps et notamment les handicaps mentaux qui sont vraiment des handicaps très compliqués et pour lesquels plusieurs associations très intéressantes s'occupent avec beaucoup d'acuité.



**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui, Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC** : La collectivité peut employer plus de 6 % de personnes en situation de handicap. Elle a toute latitude pour le faire, il n'y a pas de problème. Même si la loi n'est pas changée, vous pouvez embaucher.

**MME FOURE** : Nous employons, me souffle-t-on, 7,5 % de personnes en situation de handicap.

**MME LION-LEC** : Vous pouvez aller au-delà aussi.

**MME FOURE** : On peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**MME MODESTE** : Il s'agit de subventions pour des associations menant des actions qui s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien vivre à Amiens, à savoir trois priorités : lutter contre l'isolement, favoriser un maintien à domicile de qualité et prévenir la perte d'autonomie.

Pour l'année 2018, l'enveloppe « subventions sociales - volet personnes âgées » est proposée à hauteur de 28 200 € en une seule répartition. Ça se décline ainsi :

- AGIRabcd : 1 000 €, ainsi que Bras d'sus Bras d'sous ;
- Comité de quartier Saint-Pierre : 1 300 € ;
- Entr'Age : 1 500 € ;
- Ensemble2générations : 2 000 € ainsi que le Comité UFOLEP de la Somme et l'ADSMHAD ;
- Quelque chose de nouveau, c'est le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille, le CIDFF : on leur attribue 2 000 € ;
- Deuxième nouveauté aussi : Unis Cité : 6 000 € ;
- Amiens Jeunes : 8 000 € ;
- CSC Étouvie : 1 400 €.

Mes chers collègues, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Merci beaucoup pour ces délibérations présentées en équipe qui montrent que la ville a des actions fortes dans le domaine social ainsi qu'on a pu le constater encore lors des journées du social qui se sont tenues cette semaine et qui ont eu un grand succès.

Avant de passer la parole à Jean-Christophe LORIC pour les points suivants, je vais vous donner les résultats du vote de tout à l'heure :

- Votants : 54
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 52

La liste RPA a obtenu 40 voix, soit 3 sièges. La liste BEUVAIN a obtenu 9 voix, soit 0 siège. La liste MONTIGNY a obtenu 3 voix, soit 0 siège. Donc sont élus Madame DEVAUX, Monsieur PIGOUT et Madame THUILOT.

**12 - CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDES AUX ACQUEREURS DE LOGEMENTS EN QUARTIER NPNRU.  
REPONSE A L'APPEL A PROJET EN FAVEUR DE L'ACCESSION SOCIALE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.**

**M. LORIC :** Le point 12 concerne la création d'un dispositif d'aides aux acquéreurs de logements en quartier NPNRU. C'est en fait une réponse à l'appel à projets en faveur de l'accession sociale de la Région des Hauts-de-France.

La ville d'Amiens souhaite répondre à l'appel à projets lancé par la Région des Hauts-de-France, en faveur de l'accession sociale à la propriété, en proposant la création d'un dispositif d'aides aux acquéreurs de logements en quartier NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

Avant de vous expliquer ce qu'on propose de faire, je vais revenir un tout petit peu sur le détail de ce dispositif que vous avez pu découvrir aussi sur le détail qui vous est donné dans les dossiers.

Concernant le montant de l'aide dont il s'agit, c'est une aide de 4 000 € par logement, sur une enveloppe globale de 240 000 €. C'est aussi un cofinancement qui se fait avec la Région, puisque la même enveloppe est mise en face par la Région et que le financement ne se fait que quand la Région accepte de verser 4 000 €. La Ville se propose de verser également 4 000 €.

Pour vous situer le dispositif, vous savez que dans l'accession sociale on a un dispositif majeur qui est le PSLA, qui est un dispositif de location/accession. Là, on répond à un appel à projets de la Région pas sur le dispositif du PSLA, mais sur ce qui peut être de l'accession libre dans les QPV. Donc, c'est pour compléter en fait l'offre d'accession sociale qu'on fait en général, qui peut être faite soit en faisant appel au PSLA, soit en faisant appel en général au PTZ (prêt à taux zéro).

Vous dire un mot sur les conditions d'éligibilité liées au logement : on a choisi de cibler ce dispositif sur trois secteurs particuliers qui sont les secteurs de Fafet, de Colvert et du Village des écoles dans le quartier d'Étouvie.

On s'adresse là à des logements individuels ou collectifs neufs qui ne sont pas dans le dispositif PSLA.

Sur les dates, on va aller chercher des contrats de réservation qui seront signés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 31 décembre 2019. Donc, c'est sur une période de 18 mois et c'est à très court terme puisque si on est retenus, ce sera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

On a voulu aussi favoriser bien sûr les logements qui ont, et c'est normal, la performance énergétique qui est requise par la loi, la RT2012, mais avec la possibilité pour les porteurs de projet de compléter par un des trois axes suivants qui sont :

- Soit d'aller plus loin que la RT2012 en abaissant de 20 % cette performance-là ;
- Soit en ayant une action particulière sur le caractère connecté des logements. On parle beaucoup de transition numérique dans le logement en ce moment et donc ça, c'est aussi un des axes qu'on souhaite défendre ;
- Ou bien le dernier axe, le 3<sup>e</sup>, sur le caractère évolutif des logements. Avec l'évolution des familles, il est intéressant d'avoir des logements mis à disposition qui puissent évoluer, où on puisse, par exemple, transformer des combles en une pièce supplémentaire le cas échéant.

Je ne vais pas rentrer dans tout le détail du dispositif, mais je vais vous dire qu'il y a un certain nombre d'aspects qui sont importants, notamment le fait qu'il y a une garantie de rachat en cas de problème. Alors ça, c'est un peu comme le PSLA, mais en cas de souci de la vie, il y a la possibilité d'un rachat en s'appuyant sur un bailleur.

L'autre aspect, c'est aussi le caractère abordable de l'accession qu'on souhaite et c'est la raison pour laquelle on limite les prix de sortie qui vont être ensuite sélectionnés à un maximum de 2 100 € / m<sup>2</sup> pour un logement individuel et de 1 900 € / m<sup>2</sup> pour un logement collectif.

Un mot rapide sur l'éligibilité liée aux ménages : retenez que ce sont les mêmes plafonds d'éligibilité que le PSLA. On s'adresse à très peu de chose près aux 80 % de personnes qui sont éligibles au PSLA ou au logement locatif social.

On s'adresse bien sûr aussi aux primo-accédants au sens de la réglementation sur le PTZ : ce sont les personnes qui, dans les deux ans précédant l'achat, n'ont pas été occupantes de leur propre logement.

Je passe un petit peu sur les modalités d'instruction. Ce sont des modalités un petit peu techniques que vous pouvez retrouver bien sûr sur les documents qui sont proposés en accompagnement.

Et pour vous dire peut-être en conclusion qu'il y a bien sûr des clauses anti-spéculatives pour éviter qu'une personne qui aurait bénéficié du dispositif ne revende trop rapidement le bien, auquel cas on exigerait bien sûr le remboursement des aides.

Ce que je vous propose, c'est :

- D'une part, de valider les caractéristiques du dispositif d'aides à l'accession à proposer dans le cadre de l'appel à projets de la Région,
- D'autre part, de réserver dans le PPI (plan pluriannuel d'investissement), dans la catégorie « soutien à la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux », un montant de 240 000 € pour le financement de ce dispositif en cas d'accord de la Région.

Il convient également d'approuver le projet de règlement de ce dispositif ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Enfin, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à l'appel à projets régional.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : C'est très bien qu'on ait ce nouveau dispositif si la Région l'agrée.

**13 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 109 LOGEMENTS. QUARTIER SAINT LEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : L'OPH d'Amiens Métropole sollicite la participation financière de la collectivité.

Ces travaux permettront d'améliorer significativement la performance thermique des bâtiments avec des gains énergétiques variables. Généralement, on gagne quasiment la moitié en dépenses énergétiques.

Le montant global des travaux s'élève à 5 065 988 € TTC et les travaux dureraient 12 mois.

Je vous propose donc de prendre acte du plan de financement prévisionnel et de verser une participation financière à hauteur de 436 000 €, soit 4 000 € par logement.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 127 LOGEMENTS. RESIDENCE LES PARCHEMINIERS. PLACE SAINT JULIEN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : Le point 14 avec l'OPAC d'Amiens toujours, avec une proposition de verser une participation financière de 508 000 € au profit de l'OPAC d'Amiens Métropole dans le cadre de la réhabilitation de 127 logements situés résidence Les Parcheminiers, dans le quartier Saint-Leu, autour de la place Saint-Julien.

Ces logements vétustes et très peu performants sur le plan énergétique nécessitent une réhabilitation complète, attendue bien sûr par les habitants. Ça a fait l'objet, vous l'imaginez, de réunions de concertation et de présentation et les retours sont bien sûr très positifs.

Le coût de cette opération s'élève à 3 327 658 € TTC, soit 26 202 € par logement.

Je vous propose également, d'une part, de prendre acte du plan de financement prévisionnel et, d'autre part, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 210 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCES ELBEUF ET LOUIS ANTOINE DE SAINT JUST. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

M. LORIC : Je vous propose, d'une part, de prendre acte du plan de financement relatif au projet de réhabilitation de 210 logements collectifs des résidences Elbeuf et Louis Antoine de Saint-Just et, d'autre part, de concourir à la réalisation de ce projet en versant à l'OPH d'Amiens Métropole la somme de 840 000 €. Là encore, c'est 4 000 € par logement.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Vous voyez les images apparaître sur les écrans.

À noter que le coût de cette opération s'élèverait à 5 250 000 € TTC, soit 25 000 € par logement.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. CONVENTIONS.**

M. LORIC : C'est l'OPAC d'Amiens toujours, avec cette fois-ci le versement à l'OPAC d'Amiens Métropole d'une participation financière de 6 000 € par logement pour la réhabilitation de 8 logements individuels. Je ne vais peut-être pas vous faire la liste de toutes les adresses, mais sachez qu'on intervient dans le diffus et qu'on a quasiment des logements dans toutes les rues d'Amiens. Je ne vais pas vous faire la liste ; vous pourrez les retrouver dans la délibération.

Il convient d'approuver les conventions précisant les conditions de versement de ces participations et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 170 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCE ALLONVILLE 1 (IMMEUBLES MARIVAUX ET MONTAIGNE). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'OPAC d'Amiens Métropole qui sollicite la participation financière de la collectivité pour la réalisation de son opération de réhabilitation de 170 logements collectifs situés résidence Allonville 1.

Je vous invite, dans un premier temps, à prendre acte du plan de financement prévisionnel, puis dans un second temps, de verser une somme de 680 000 € à l'OPAC d'Amiens Métropole.

Enfin, je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 36 LOGEMENTS COLLECTIFS. RESIDENCE QUAI DE LA SOMME. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'OPAC en lui accordant une somme de 144 000 €, soit 4 000 € par logement, et en prenant acte du plan de financement prévisionnel correspondant.

On est sur la résidence Quai de la Somme. Vous voyez apparaître les images. Cette partie-là exactement, c'est une réhabilitation, les deux immeubles que vous voyez sur la gauche. Par contre, sur la partie arrière qu'on voit dans la slide suivante, il s'agit d'une démolition/reconstruction puisque malheureusement la structure de l'immeuble le nécessitait. Mais vous voyez que ça va faire quand même un gros changement pour ceux qui connaissent les immeubles Cagnard et Quai de la Somme. Je pense que ça va vraiment changer l'ambiance dans tout le quartier.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec l'OPAC d'Amiens Métropole et d'autoriser Madame le Maire à la signer, pour un montant de 144 000 €.

MME FOURE : Madame BERGER.

MME BERGER : J'ai une question : au Quai de la Somme, ça va faire plus de logements aussi d'après ce que je vois, non ?

M. LORIC : Cela fait un petit peu plus de logements effectivement parce qu'en fait on redécoupe. Il y avait des grands logements sur l'immeuble actuel et là on fait des surfaces qui sont un peu mieux adaptées aux besoins qu'on a.

Il faut savoir que dans le parc de l'OPAC, on a souvent des grands logements et on a une pénurie, on arrive moins à répondre aux besoins de petits logements, notamment les T1, les T2 qui sont très demandés.

MME FOURE : Pas d'autre(s) observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS INDIVIDUELS. RUES DERAÏN, DÜRER, UTRILLO ET VERONESE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

M. LORIC : C'est l'OPAC d'Amiens toujours avec l'opération de réhabilitation de 50 logements individuels qui se situent rue Derain, Dürer, Utrillo et Véronèse.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'OPAC en lui accordant la somme de 200 000 € pour la réalisation de l'opération.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Là, on est sur du logement individuel et une résidence sur laquelle on n'était pas intervenus depuis plus de 20 ans.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. OPERATION DE REHABILITATION DE 128 LOGEMENTS. RESIDENCE BLAISE PASCAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC** : L'OPAC d'Amiens sollicite la garantie de la collectivité pour un prêt d'un montant de 1 792 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 128 logements collectifs situés résidence Blaise Pascal à Amiens.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, à hauteur de 100 %, et d'approuver la convention correspondante.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ZAC GARE LA VALLEE. ACQUISITION DE 49 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (37 PLUS ET 12 PLAI) SITUES SUR L'ÎLOT BOULOGNE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC** : Je vous propose d'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 673 928 € souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations concernant dans la ZAC Gare la Vallée l'acquisition de 49 logements locatifs sociaux (37 en PLUS et 12 en PLAI). Ils sont situés sur l'îlot Boulogne.

Vous voyez les immeubles qui sont réalisés sur l'îlot Boulogne, qui est situé juste en face des locaux de la SEM Amiens Aménagement (je suis content parce qu'on voit mieux sur cette image-là par rapport au bureau municipal), avec une belle qualité de façade en brique. C'est ce qu'on recherche de plus en plus parce que c'est aussi une façon de s'assurer la pérennité des créations qu'on fait.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Sachant qu'on a dû déjà passer une délibération avec une participation financière. Là, c'est une garantie d'emprunt, mais souvent on a les deux dispositifs qui se cumulent sur tous ces dossiers-là.

Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - SIP. ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION DE 84 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (63 PLUS ET 21 PLAI) SITUES SUR L'ÎLOT 1M3. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Le point 22 concerne la SIP, l'autre grand bailleur d'Amiens, sur la ZAC Intercampus avec l'acquisition de 84 logements locatifs sociaux.

Je vous propose d'accorder à la SIP notre garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 472 053,90 € contracté auprès de la CDC et destiné à financer l'acquisition de 84 logements locatifs sociaux.

Là, on est situé sur l'îlot 1M3 de la ZAC Intercampus.

Il convient également d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23 - SIP. OPERATION DE REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS. RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SIP qui sollicite la participation financière de la collectivité, cette fois-ci à hauteur de 128 000 €, donc là aussi 4 000 € par logement, dans le cadre de son opération de réhabilitation de 32 logements individuels situés rue Lescouvé.

Je vous propose également de prendre acte du plan de financement.

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Avant de passer au point suivant, je voudrais juste vous faire observer que nous venons ainsi de participer et d'aider à la réhabilitation de 870 logements et à l'acquisition de 133 logements pour un seul conseil municipal. C'est quand même intéressant de le souligner.

Je n'ai pas fait le compte du montant financier que cela représente parce que ça aurait été un peu plus compliqué, mais ce n'est pas négligeable puisque pour les 870 logements, c'est normalement de l'ordre de 4 000 € par logement. Donc on voit bien que ça fait, à la louche, déjà plus de 3 millions € de financement, outre les aides pour les acquisitions.

**24 - SIP. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE 1, RUE ÉDOUARD GAND.**

**M. LORIC :** La Ville d'Amiens souhaite acquérir l'immeuble vacant situé au 1, rue Édouard Gand à Amiens dénommé « Pavillon d'Octroi » qui est actuellement la propriété de la SIP.

Ce bien d'environ 150m<sup>2</sup> est situé dans le square public Jules Verne et est protégé au titre des monuments historiques pour les façades et toitures. Ces caractéristiques le rendent



difficile à la location. Cela a permis à la SIP d'obtenir l'accord du préfet de la Somme pour sa vente pour un usage autre que l'habitation.

Je vous propose donc d'approuver l'acquisition de cet immeuble moyennant la somme de 154 000 €, frais notariés inclus.

**MME FOURE :** Je pense que c'est un bâtiment qui traduit l'histoire de notre ville, puisque c'est l'un des octrois qui existaient et qui a été déplacé, qui était, m'a-t-on dit, rue Jules Barni. Il y a un autre octroi qui existe en bas de la chaussée Saint-Pierre qui est intégré également dans une construction de la SIP. Et puis il y en a un à l'angle de la route de Paris avec la rue Saint-Honoré. Ça traduisait les entrées de ville puisqu'on payait pour entrer dans la ville à l'époque déjà. Ce n'était pas pour le stationnement, c'était juste pour entrer. Je le dis au passage.

Est-ce qu'on peut passer au vote ou y a-t-il des observations d'abord ? Pas d'observation. Oui, Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Non. C'est juste effectivement que c'est une bonne acquisition. C'est un bâtiment qui est remarquable et qui est bien positionné aussi entre la gare et la Maison Jules Verne. Il serait intéressant de lui donner un rôle dans ce parcours vers la Maison Jules Verne. Je crois qu'il y a des projets qui vont dans ce sens-là, donc je pense que ça pourrait être intéressant. Mais vous avez peut-être d'autres projets pour cette maison d'octroi.

**MME FOURE :** Pour l'instant, je vais vous dire qu'il n'y a pas un véritable projet, mais il y a eu une idée d'utiliser ce bâtiment en effet pour marquer davantage la présence de Jules Verne dans notre ville. En effet, entre la gare et la Maison Jules Verne, il y a sûrement quelque chose à faire, mais les choses ne sont pas encore suffisamment mûries. On aura l'occasion d'y revenir en temps et heure.

On peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **25 - LES COURSIVES. ACQUISITION DES CELLULES TAHIRI ET EL IDRISSEI. RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL.**

**M. LORIC :** Afin de poursuivre la maîtrise foncière des cellules commerciales de la galerie des Coursives, des accords ont été conclus avec Monsieur TAHIRI et la SCI EL IDRISSEI dans le cadre de l'acquisition de leurs lots de copropriété occupés par la SARL « Aux 3 Délices ».

Je vous propose donc :

- D'approuver l'acquisition auprès de Monsieur TAHIRI des lots de copropriété 142 et 158 au prix de 65 424 € ;
- D'approuver l'acquisition auprès de la SCI EL IDRISSEI du lot de copropriété 152 au prix de 61 339 €, conformément aux estimations domaniales.

Je vous propose également d'approuver la résiliation du bail commercial « verbal », consenti à la SARL « Aux 3 Délices » moyennant une indemnité totale de 208 323 €. Celle-ci représente la somme de l'indemnité d'éviction de 199 083 €, correspondant à la valeur du fonds de commerce, et de l'indemnité accessoire de 9 240 € couvrant en partie les indemnités de licenciement des salariés.

**MME FOURE** : Merci. Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

**MME BEN MOKHTAR** : Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, je voulais vous faire part de ma grande satisfaction de voir ce projet de l'îlot des Coursives se réaliser, se concrétiser. Et je voulais, d'autre part, apporter un complément d'information sur l'avancement en fait de ce projet.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'acquisition des cellules qui sont aux Coursives et qui étaient en attente d'être rachetées, il faut savoir que depuis 2014, en fait entre le 30 avril 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2018, à savoir aujourd'hui, 11 locaux ont été achetés par la ville d'Amiens. Je ne vais pas vous les énumérer, mais ce sont essentiellement des commerces qui étaient fermés depuis 2012 et même un petit peu après.

Sur les acquisitions en cours de négociation, il y aurait six locaux à acquérir entre maintenant et 2020, à savoir l'achat de l'ex Simply Market dont les négociations sont en cours et aboutiront, si tout va bien, fin février 2018. Des négociations sont en cours aussi avec le gérant de l'ancien « point chaud ». Des négociations sont en cours avec la Caisse d'Épargne pour acheter la cellule. Des échanges ont été aussi initiés avec la CPAM qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage des Coursives. Et enfin un protocole transactionnel est à établir avec la pharmacie et le cabinet médical qui sont encore en activité pour pouvoir en fait être déplacés sur le parking des Coursives.

Moi, je suis très, très ravie de voir les choses avancer de cette manière.

En ce qui concerne la concertation, vous savez donc que la DUP a été lancée au mois de décembre, qu'elle s'est déroulée du 18 décembre au 20 janvier 2018. On connaît un petit peu la concertation obligatoire, donc je ne vais pas rentrer dans le détail.

Par contre, je voulais quand même souligner qu'il y a eu dans cette concertation obligatoire une réunion publique qui a eu lieu le 20 décembre à Étouvie. Les élus qui étaient présents ce soir-là ont été très agréablement surpris de la satisfaction finalement des riverains sur la présentation du projet qui a été faite ce jour-là. Finalement, de manière générale, les riverains, les habitants ont été très contents de cette présentation, donc je tenais à le souligner quand même. En sachant que normalement, je crois que les résultats de la DUP seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURE** : Très bien ! C'est vrai que je pense que les habitants d'Étouvie se rendent compte que ça démarre enfin parce que c'est vrai que c'était compliqué, ce dossier-là, et là on voit bien que tout le monde a bien conscience que ça démarre.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**26 - ZAC RENANCOURT. CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SAEM AMIENS AMENAGEMENT.  
RUE DU CHAMP DE TIR. PROGRAMME DE LOGEMENT.**

**M. LORIC :** La SAEM Amiens Aménagement souhaite acquérir une emprise d'environ 151 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée IO n° 169, située rue du Champ de Tir.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande moyennant le prix de 604 €, soit 4 euros le m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation du service des Domaines.

Cette cession de parcelle, libre de toute occupation et location, intervient dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier par le promoteur TOIT AUSSI dans le périmètre de la ZAC Renancourt.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

**MME FOURE :** C'est une petite opération pour les 604 €, mais c'est vrai que ça permet de débloquer complètement le dossier. Donc, c'est très utile.

Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - CESSION DE PARCELLE. RUE D'AUSTRALIE.**

**M. LORIC :** La parcelle située rue d'Australie, cadastrée section VP n° 411, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, constitue, depuis la modification de l'alignement de la rue d'Australie, un délaissé de voirie.

Monsieur et Madame DENIVELLE, propriétaires riverains, ont saisi la collectivité pour l'acquisition de cette parcelle.

Je vous propose donc de répondre favorablement à cette requête. La cession se ferait au prix de 600 € conformément à l'avis des services des évaluations domaniales.

**MME FOURE :** Je pense qu'il n'y a pas d'observation(s).

C'est précieux pour nous, quand on a de petits délaissés comme ça, de pouvoir les vendre parce qu'autrement, pour les entretenir régulièrement, c'est assez compliqué pour 33 m<sup>2</sup>. Donc autant que nous vendions aux propriétaires voisins.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - CESSION D'IMMEUBLE. 140, RUE SAINT-ACHEUL.**

**M. LORIC :** La Ville d'Amiens est propriétaire de l'immeuble à usage d'habitation situé au 140, rue Saint-Acheul, d'une superficie habitable de 61 m<sup>2</sup> et muni d'un jardin de 339m<sup>2</sup>. Il a été acquis en 1984 au prix de 30 490 €.

Ce logement, libre de toute occupation depuis le 4 octobre 2017, n'a plus d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal. C'est pourquoi, par délibération en date du 14 décembre 2017, il a été décidé de le confier par mandat de vente à Maître PEMONT, notaire à Amiens. Depuis, la collectivité a reçu 2 offres.

Je vous propose d'approuver la cession de ce bien au profit de Madame Axelle CADIOU, moyennant le prix de 66 000 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

Je vous propose également d'approuver la modification de l'article 3 de la délibération du 14 décembre 2017 relatif aux mandats de vente confiés à Maître PEMONT.

**MME FOURE :** Naturellement, la proposition qui est faite est de donner suite à l'offre la plus élevée qui a été formulée puisqu'on nous parle de deux offres.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Merci, Jean-Christophe LORIC, pour cette large batterie de délibérations utiles.

**29 - PHARMACIE SAINT HONORE. TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE RUE DE ROUEN. INDEMNISATION AMIABLE EN REPARATION DES PREJUDICES SUBIS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. GEST :** Je vous propose de verser, à titre exceptionnel, une indemnisation à la pharmacie Saint-Honoré, d'un montant de 8 305 €, en réparation du préjudice subi par l'entreprise au cours des travaux de réfection de voirie sur la rue de Rouen.

En effet, sur toute la période des travaux, d'octobre 2016 à mars 2017, le chiffre d'affaires et la marge de cette pharmacie ont été particulièrement impactés. Le document comptable fourni par la propriétaire de la pharmacie fait état d'une perte de marge de 9,98 % sur la durée des travaux et de 20,65 % sur le seul mois de novembre 2016.

Je vous propose également d'approuver le protocole transactionnel actant les modalités d'indemnisation et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

**MME FOURE :** Oui, Monsieur ANGER ?

**M. ANGER :** Madame le Maire, nous sommes évidemment favorables à cette transaction.

Simplement, je pense que vu l'ampleur des travaux dans la ville, il serait utile de mettre en place une cellule de veille pour identifier d'éventuelles difficultés avant qu'elles ne deviennent dramatiques pour certaines entreprises.

Quand je parle de cellule de veille, je pense en particulier aux services de la DRFIP, de la Banque de France, de manière à ce qu'on puisse voir les difficultés au moment où elles se produisent parce que je crains que pour certaines entreprises on n'ait plus le loisir de les indemniser, puisqu'il sera trop tard.

J'entends bien que la compétence est plus métropolitaine, voire régionale sur les entreprises en difficulté, mais en tout cas j'attire l'attention sur l'utilité qu'il y aurait à faire de la gestion préventive dans ce genre de situation.

**MME FOURE** : Alain GEST.

**M. GEST** : Premièrement, il s'agit d'une aide à titre exceptionnel. Vous l'avez noté.

Je crois savoir que vous avez déposé par ailleurs, aujourd'hui, un vœu qui fait état du souci que vous avez de voir qu'on suive de très près justement l'évolution des commerces en fonction des travaux. C'est très exactement ce que nous faisons.

Et s'agissant de ces travaux rue de Rouen, il s'est trouvé que le chantier a duré beaucoup plus longtemps que prévu initialement et c'est ce qui est à l'origine des désagréments et des conséquences financières subis par la pharmacie Saint-Honoré.

Nous avons non seulement pris les devants, car l'adjoint du secteur concerné, Martin DOMISE, a à de nombreuses reprises été en contact, pendant ces travaux, avec les commerçants concernés. Il n'y en a pas beaucoup rue de Rouen. Il y avait essentiellement un café-tabac et la pharmacie.

**MME FOURE** : Une boulangerie aussi.

**M. GEST** : Et une boulangerie. Et nous avons donc, dès le départ, été informés des conséquences financières pour cette pharmacie.

Peut-être aura-t-on l'occasion de s'en expliquer aussi tout à l'heure, mais la préoccupation première que nous avons, c'est justement, lorsque nous faisons des travaux, de ne pas avoir de conséquences fâcheuses pour ceux qui vivent de leur activité professionnelle et qui peuvent effectivement être touchés. Il fut un temps assez lointain où ce genre de préoccupation n'effleurait pas l'esprit des responsables publics. Aujourd'hui, c'est heureusement révolu parce que j'estime tout à fait normal que l'on regarde avec précision ce qu'il peut y avoir.

Ici, on a appliqué des critères assez identiques à ceux que l'on applique concernant la prise en compte des conséquences de travaux du BHNS, à savoir plus de 10 % du chiffre d'affaires en baisse et puis une marge effectivement en baisse, et c'est sur cela que c'est calculé et c'est sur cette marge-là qu'est calculée la somme de 8 305 €.

Je ne vois pas très bien l'utilité de créer une mission ou une commission Théodule alors que nous suivons de très, très près, avec attention, que ce soit les élus de secteur ou l'élu thématique en charge du dossier, ces problématiques liées aux travaux que nous réalisons.

**MME FOURE** : L'existence même de la délibération le démontre parce que ce n'est pas une obligation, mais ça nous a semblé en effet, compte tenu des circonstances rappelées par Alain GEST, particulièrement pertinent.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**30 - SOCIETE OXIAL. COLONNE NUMERIQUE OXIALIVE PLACE ALPHONSE FIQUET.  
COMMUNICATION NUMERIQUE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.**

**M. GEST :** Il s'agit de la colonne numérique d'information du public de la marque OXIALIVE qui a été mise en place sur la place de la gare, place Alphonse Fiquet, en 2016.

Dans le cadre du développement du BHNS, il est envisagé de prolonger l'expérience de cette colonne jusqu'en 2019, pour une durée d'une année, à compter de mai 2017.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le dossier de déclaration préalable et d'approuver la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la société OXIAL.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et les différentes pièces du dossier de déclaration préalable et à le déposer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, sur ce dossier, je ne vois pas trop le rapport avec le Bus à Haut Niveau de Service. Je vois bien à quoi ressemble effectivement cette borne qui apparemment était en test, mais là on lui redonne deux années. On est quand même dans une démarche d'occupation du domaine public qui doit être aussi conforme à des procédures qui ont d'ailleurs évolué récemment.

Et puis sur le règlement de publicité, parce que c'est un objet publicitaire, je voulais savoir si c'était conforme au règlement de publicité que, à mon avis, on devrait revoir aussi un de ces jours parce qu'il y a quand même des éléments qui ne sont pas à jour.

**MME FOURE :** Oui. Alain GEST.

**M. GEST :** Tout d'abord, c'est de l'information, donc on est bien dans le cadre de l'information que l'on peut donner, entre autres concernant le réseau de bus.

Deuxièmement, à la question sur le règlement de publicité, je ne sais pas s'il faut le revoir, mais en tout cas pour ce qui existe, ce dossier est conforme à ce règlement de publicité.

Voilà ce que je pouvais répondre aux questions.

**MME FOURE :** On peut peut-être aussi rajouter qu'évidemment l'architecte des bâtiments de France a donné son avis parce que c'est un équipement qui est à proximité de la gare et que ça relève aussi de son domaine d'activité.

On peut passer au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), Mmes LION-LEC, BERGER et M. ANGER ont voté contre.*

### **31 - CRECHE POUCE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.**

**MME ROY :** Pour contribuer au développement des structures petite enfance associatives, je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 9 700 € à l'association POUCE.

Cette subvention permettrait de concourir à son projet de réorganisation des locaux et à l'augmentation de sa capacité d'accueil de 10 places, ce qui fait qu'elle aurait 30 places au total.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec l'association et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s), j'imagine ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **32 - SUBVENTIONS DES PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. ANNEE SCOLAIRE 2017-2018. CONVENTIONS.**

**MME ROY :** Sur ce point, il s'agit en fait des subventions des projets des écoles publiques pour l'année scolaire 2017/2018 et les conventions afférentes.

Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires d'Amiens, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant total de 32 327,77 € qui serait ventilé comme suit :

- Un montant de 4 683,48 € serait attribué à l'USEP Somme ;
- Et 27 644,29 € à l'OCCE Somme.

Je rappelle qu'au titre de l'année 2016-2017, l'USEP Somme avait bénéficié d'une subvention de 2 980,65 € et l'OCCE Somme d'une subvention de 21 957,65 €.

Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Madame le Maire à les faire signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **33 - PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT. CONVENTION DES MAIRES. ADHESION.**

**MME RODINGER :** La Convention des maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Les signataires de cette convention s'engageraient notamment à réduire les émissions de CO2.

Dans le cadre de la stratégie adoptée par la collectivité pour rédiger un plan climat, la confirmation de notre adhésion à cette convention permettrait de répondre à certains appels à projets européens comme Smart City par exemple.

Par ailleurs, un plan d'actions est proposé pour 2020 et 2030. Celui-ci porte essentiellement sur des sources d'énergies renouvelables et sur des réductions de consommation.

Je vous propose donc, d'une part, de confirmer l'adhésion de la collectivité à la Convention des maires et d'autre part, d'approuver le plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat.

**MME FOURE :** Merci. Qui souhaite faire des observations ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci.

Sur ce plan d'actions et cette adhésion à la Charte des maires, je crois qu'on était déjà adhérents de la Convention des maires effectivement. Là, on veut passer une étape supplémentaire.

On apprend quand même qu'entre 2014 et 2016, on a une diminution de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, et c'est tant mieux, et qu'on se fixe comme objectif pour 2020 de rajouter 2 %, donc de réduire un petit peu notre réduction, donc de s'arrêter de lutter contre le changement climatique, puisque passer de 18 % à 20 % en 4 ans, ce n'est quand même pas très ambitieux.

Globalement, sur ces questions de climat, on en a déjà parlé longuement, je pense qu'on n'est pas du tout à la mesure de ce qu'il faut faire. On n'est pas dans la mobilisation des citoyens, dans la mobilisation des entreprises. On n'a pas de plan climat, qu'on renvoie à un pôle métropolitain, alors que les responsabilités sont à la fois à la ville et effectivement à la métropole.

Je voulais reparler aussi de Cit'ergie. Je crois qu'on était candidats. On n'est toujours pas labellisés. Il y a eu des nouvelles villes labellisées récemment. On ne fait pas partie des 66 collectivités françaises, des 1 346 collectivités européennes qui se sont engagées sur une démarche concrète avec des objectifs chiffrés. Donc, je pense qu'on a encore beaucoup à faire. J'espère que cette candidature nous permettra d'avancer un peu plus vite.

**MME FOURE :** Florence RODINGER.

**MME RODINGER :** Oui, c'est votre opinion. Je n'ai pas l'impression qu'on n'avance pas, tout simplement.

Il y a deux secteurs sur lesquels il faut agir, c'est le transport et le logement. C'est ce qui consomme le plus de CO2 et c'est justement là que l'on agit et qu'on va encore agir plus parce qu'effectivement, si on veut atteindre les 40 % d'ici 2030, on envisage même d'avoir 100 % de lignes électriques par exemple.

Je n'ai rien d'autre de spécial à dire.

**MME FOURE :** Je voudrais juste ajouter que si l'objectif fixé, c'est 20 % de réduction de CO2, ça n'interdit pas d'aller au-delà. C'est le minimum auquel nous nous engageons.



Mais évidemment, vous savez très bien que ne serait-ce qu'avec les nouvelles lignes de bus... Alors je ne sais plus : c'est combien de véhicules ? 13 500 véhicules automobiles circulant à Amiens en moins. Non sur la ville, je crois que c'est sur la ville ou sur la métropole peut-être, mais enfin en tout cas l'équivalent de 13 500 véhicules automobiles de moins qui vont polluer la ville grâce aux trois lignes de bus électriques, de Bus à Haut Niveau de Service électriques.

Donc ne serait-ce que ça, vous voyez que c'est ambitieux et que ça, c'est à horizon 2019. Donc, 2019 c'est avant 2020 et la limite qui a été fixée.

Enfin en ce qui concerne le label Cit'ergie, on confirme qu'évidemment nous avons ce label, bien entendu. Si, nous l'avons ! Écoutez, si vous savez mieux que les techniciens, moi, je retire les chaînes.

On va maintenant passer au vote sur cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - FUSION DES DEUX ECOLES ELEMENTAIRES NOYON ET JEAN MACE ET DES PERIMETRES SCOLAIRES NOYON ELEMENTAIRE ET JEAN MACE ELEMENTAIRE.**

**MME FOURE :** Je passe de nouveau la parole à Mathilde ROY pour le point supplémentaire que vous avez accepté de voir traité en urgence, sur la fusion des écoles élémentaires Noyon et Jean Macé.

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

La Ville d'Amiens et l'Inspection Académique ont considéré qu'il était nécessaire de fusionner les écoles élémentaires « Noyon » et « Jean Macé » pour la rentrée scolaire 2018/2019, ainsi que les périmètres scolaires Noyon élémentaire et Jean Macé élémentaire.

Cette fusion permettra la création d'une seule école élémentaire « Noyon et Jean Macé » à 10 classes, puisqu'il y a la pérennisation du poste supplémentaire qui avait été alloué à la rentrée dernière compte tenu des effectifs, notamment en CP, et ça résoudra aussi les problèmes récurrents d'inscriptions et de gestion de la carte scolaire qui a priori était assez connue depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette fusion. Sachant que le conseil d'école exceptionnel, comme l'a dit Madame le Maire en introduction, qui s'est tenu ce lundi soir en présence des deux conseils d'école qui ont respectivement voté et puis de l'ensemble des services concernés, notamment l'IEN de circonscription, a émis un avis favorable pour cette fusion.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Oui, Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN :** Je voulais juste savoir si les centres de loisirs avaient été consultés aussi.

Et puis on a entendu parler d'études sur la pollution de l'air dans quelques écoles, des diagnostics qui ont été faits sur des pollutions anciennes, des pollutions de sols. Ce n'est pas lié à la pollution de l'air spécifiquement. C'est lié à des pollutions historiques. Il y a des

diagnostics faits par l'État qui ont été rendus. Je voulais savoir si des travaux étaient prévus pour améliorer la qualité de l'air dans ces écoles.

**MME FOURE :** C'était Madame LEPRESLE qui m'avait interpellée sur le sujet, je pense, de mémoire, en me disant qu'il y avait un certain nombre d'écoles qui avaient été considérées comme des écoles présentant un risque.

Je lui ai répondu. Alors, je n'ai plus tout en tête dans le détail, mais il me semble qu'il n'y avait aucun risque pour les écoles qui avaient été indiquées dans un article de presse comme susceptibles d'avoir une pollution ancienne. Donc ça, ça me paraissait vraiment important parce qu'évidemment, si tel n'avait pas été le cas, on aurait, j'imagine, depuis bien longtemps, réagi les uns et les autres successivement.

Mathilde ROY a peut-être des éléments complémentaires.

**MME ROY :** Oui, tout à fait. Merci Madame le Maire.

Par rapport à la question que vous posez, cher collègue, il ne vous aura pas échappé qu'en ce qui concerne l'école, c'est le conseil d'école qui est amené à rendre un avis, sachant que bien entendu l'organisation du temps de l'enfant est prise en compte.

Dans le cadre des réunions successives qu'on a tenues avec les représentants des parents des deux écoles, la ville a pris des engagements par rapport aux prestations servies, par rapport au maintien des activités de loisirs, par rapport à la cantine également. Et donc ce sont autant de choses qu'avec ma collègue Hélène BOUCHEZ on a pu évoquer avec eux lundi soir.

Donc tous les éléments sont pris en compte, puisque quand on nous confie les enfants, il y a les accueils le matin, il y a l'école, il y a le midi et il y a éventuellement, le soir, les activités ou les études. Donc, c'est l'ensemble de tous ces sujets qui ont été débattus avec les parents et vu les réponses qu'ils ont obtenues, ils ont été très favorables à cette fusion. Et ça permettra donc une organisation pédagogique par cycle puisqu'à Jean Macé on aura le cycle 1 et le cycle 2 et à Noyon on aurait a priori le cycle 3, mais maintenant il revient à l'équipe pédagogique de s'organiser au vu des effectifs pour voir comment ils répartissent les enfants en fonction des niveaux.

**MME FOURE :** Mais précisément la fusion des deux écoles n'a aucun effet sur le centre de loisirs parce que le centre de loisirs fonctionnait dans l'école Noyon, je crois, et il va continuer à fonctionner dans l'école Noyon. Il accueillait des enfants qui venaient tant de l'école Jean Macé que de l'école Noyon. Ça va se poursuivre de cette façon-là sans aucun changement.

Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN :** Oui, juste un complément. Merci déjà pour les réponses apportées.

Vous parlez, dans l'avis des conseils d'école, d'un décalage au niveau horaire alors qu'il m'a semblé que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le passage aux 4 jours, vous alliez proposer ou imposer, je ne sais pas, un horaire fixe pour toutes les écoles d'Amiens. Là vous parlez d'un décalage.

**MME FOURE :** On dérogera pour cette école-là.

**M. HUTIN** : Vous dérogez pour cette école-là ?

**MME FOURE** : Oui, parce qu'on peut imaginer que des parents aient des enfants dans l'une et dans l'autre des écoles. Il faut tout simplement permettre aux parents d'aller conduire les enfants dans l'une des deux, puis d'aller à l'autre tranquillement sans être obligé de partir beaucoup plus tôt.

Si vous voulez, c'est une décision de principe qu'on adopterait d'avoir un horaire unique d'entrée et de sortie d'école, et on pourrait déroger dans des circonstances très particulières comme celle-ci.

On peut passer au vote sur la délibération.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN et Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.*

### **35 - VŒUX/QUESTIONS ORALES.**

**MME FOURE** : Je passe maintenant à notre dernier point à l'ordre du jour, qui va être un point un petit peu long puisqu'il s'agit des vœux et questions orales.

Nous allons commencer par le vœu concernant la création d'un Conseil Local de Santé Mentale à Amiens et je passe à cet effet la parole à Madame BERGER pour qu'elle nous présente le vœu qu'elle a préparé au nom des groupes socialiste, communiste et écologiste.

**MME BERGER** : Merci Madame le Maire.

Voilà un vœu qui parle de santé mentale à Amiens, qui parle donc d'un bien-être et d'un bien-vivre à Amiens, qui devrait déboucher sur une volonté de faire quelque chose et qui ne nous coûterait pas cher. Donc, je pense que c'est quand même intéressant.

Je vais vous le lire. Ce sont un peu des vérités en premier lieu que tout le monde connaît.

La psychiatrie publique est souvent le parent pauvre de la médecine et à l'Assemblée nationale devait être, alors là il y a une erreur dans mon vœu, proposée une loi pour indexer la dotation aux hôpitaux psychiatriques sur les hôpitaux dits classiques afin de pallier à minima la baisse relative des crédits des hôpitaux psychiatriques face à leurs missions.

Ce n'est pas passé à l'Assemblée nationale ce matin. Par contre, il y a eu une proposition de loi qui visait à ce que le burn-out soit reconnu comme maladie professionnelle et le rapporteur de la loi s'est trouvé devant un hémicycle assez vide. J'espère qu'il n'en sera pas de même sur la psychiatrie, sur les hôpitaux psychiatriques.

À Amiens, l'hôpital Philippe Pinel ne subit pas seulement ce manque de moyens financiers et humains, mais il souffre également d'un déficit de structures relais adaptées, comme il en existe, qui s'appellent ou les Foyers d'Accueil Médicalisés ou les Maisons d'Accueil Spécialisées.

L'hôpital doit donc ainsi garder des patients qui pourraient être pris en charge dans ces structures, externes donc, ce qui alourdit son fonctionnement, et l'hôpital peut les laisser aussi sans aucun accompagnement, avec tous les risques que cela comporte.

Face à cette situation, les personnels, les patients et les familles des patients se voient démunis s'ils ne sont pas entendus et soutenus par les instances locales, à différents niveaux.

Le désintérêt pur et simple, vous en conviendrez, pour la question de la psychiatrie, qui peut concerner n'importe quelle famille, n'est pas acceptable.

Alors on nous dira qu'il faut faire un diagnostic, mais au-delà d'un simple diagnostic, plusieurs demandes très concrètes qui ont notamment été formulées par l'UNAFAM peuvent d'ores et déjà être étudiées et mises en place. C'est ce que nous proposons dans ce vœu.

Attendu que les régions élaborent des plans régionaux de santé, notamment des Plans d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie qui sont transmis pour financement à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;

Attendu que la création d'un Foyer d'accueil médicalisé est autorisée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président du Conseil départemental, cet établissement est financé donc à la fois par la Sécurité sociale pour la partie « soins » et par le département pour la partie « hébergement » ;

Attendu que le Conseil Municipal a déjà voté à l'unanimité un vœu pour que soit maintenu le centre de jour d'adolescents au CHU, ce qui est aussi une forme d'externalisation des soins psychiatriques. Du reste, à ce propos, nous pourrions peut-être avoir une information de l'avancée de ce dossier ;

Attendu que les Conseils Locaux de Santé Mentale ont mis en exergue l'importance du travail transversal et des notions de parcours de soins, de citoyenneté et d'autonomisation des usagers ; que ce Conseil présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique et intégrant en son sein les représentants d'usagers et des aidants, ce Conseil est un outil opérationnel de démocratie participative plébiscité par le monde de la psychiatrie pour faire face intelligemment aux problématiques spécifiques à un territoire ;

Vu ces attendus, le Conseil Municipal réuni en ce 1<sup>er</sup> février :

- Pourrait s'engager à se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale et affirmer ainsi prendre en compte que les questions liées à la santé mentale ne concernent pas uniquement les institutions, mais la cité elle-même ;
- Pourrait demander au conseil départemental de la Somme, comme vu plus haut, et au conseil régional des Hauts-de-France d'intégrer la création à Amiens d'une structure relais de type Foyer d'Accueil Médicalisé dans leurs objectifs de politique d'accompagnement du handicap, sachant que ces Foyers d'Accueil ou ces Maisons d'Accueil Médicalisées n'existent pas dans le département et qu'un Conseil Local de Santé Mentale a été créé, par exemple, à Abbeville.

**MME FOURE : Très bien !**

Avant de passer la parole à Annie VERRIER pour vous répondre, je souhaite juste vous préciser qu'à la suite du vœu que nous avons voté, en effet, à l'unanimité sur le maintien du centre de jours d'adolescents au CHU, j'ai, comme vous le savez, interpellé la directrice régionale de l'Agence régionale de santé. Je crois que je vous ai communiqué la lettre que je lui ai envoyée. Mais je n'ai pas, à cet instant, de réponse officielle.

Je sais seulement par la direction de l'hôpital que la décision de fermeture de ce centre, qui avait été prise pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été ajournée et que donc, à l'instant où je vous parle, ce centre existe toujours. Mais je ne sais pas pour combien de temps, je ne sais pas dans quelles conditions. Dès que j'aurai les éléments, évidemment je vous les communiquerai.

Annie VERRIER.

**MME VERRIER** : Oui, merci Madame le Maire.

Madame BERGER, soyez assurée, s'il le fallait, que nous sommes bien au fait à la fois des sollicitations de l'UNAFAM, mais aussi de l'Association santé mentale France, sur la précarité non seulement de la psychiatrie, mais plus globalement de la santé mentale. Et la qualification de « parent pauvre » que vous évoquez peut être attribuée non seulement à la médecine, mais bien à l'ensemble des dispositifs intervenant dans le champ de la santé mentale.

Vous parlez de psychiatrie publique, de médecine et très clairement, hormis le vote d'un vœu, nous n'avons pas de compétence en matière de soins. Donc, ça n'est pas sur la maladie psychiatrique que portera ma réponse, on en avait échangé l'autre jour, mais bien sur la souffrance psychique dont peuvent pâtir certains de nos concitoyens. Et celle-là, elle est malheureusement très fréquente, puisque l'OMS estime qu'une personne sur quatre peut présenter des difficultés psychiques à un moment de sa vie.

Vous nous interpellez au sujet de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale. Je vous rappelle, d'une part, que le conseil municipal a déjà voté le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, mais je pense que ça y est, maintenant tout le monde sait qu'il a été voté, et que l'action 12 du Pacte est intitulée : « Créer une coordination locale de santé mentale ». C'est donc dire que nous n'avons pas attendu cette intervention pour agir et qu'il semble inutile de revoter quelque chose qui a déjà été décidé.

Pour rappel également, un diagnostic partagé tant épidémiologique que sur les représentations a été commandé à l'OR2S. Il porte notamment sur les attentes et les contributions à la fois financières et humaines d'un Conseil Local en Santé Mentale. Ce rapport de l'OR2S est attendu pour l'été 2018. Une restitution sera bien évidemment faite dont la forme reste à définir.

Un Conseil Local en Santé Mentale ne se décrète pas, il se co-construit, et c'est pour ça que ce diagnostic partagé est une étape indispensable pour que le périmètre d'intervention de ce dispositif corresponde bien aux attentes de tous. Un CLSM, un Contrat Local de Santé Mentale pour parler en termes clairs, doit promouvoir des actions concrètes et ne doit pas être une instance de concertation sans suite.

Ce diagnostic permettra de constituer la mise en place d'un projet territorial de santé mentale de notre territoire, comme prévu dans l'article 69 de la loi de modernisation du système de santé dont les ordonnances sont parues durant l'été 2017.

Par ailleurs, la ville d'Amiens souhaite que des solutions soient trouvées pour apporter des réponses aux familles et aux malades qui vivent des situations très difficiles. Cependant, elle ne se substituera pas à l'autorité compétente en la matière, à savoir l'État au travers de l'ARS ou le conseil départemental pour le volet « hébergement ».

C'est pourquoi, en tant que présidente de l'UDCCAS de la Somme, j'ai déposé une contribution lors de l'élaboration du schéma d'autonomie de la Somme. Je cite : « *L'UDCCAS souhaite que des solutions soient trouvées pour mieux répondre aux besoins d'hébergement des adultes handicapés dans chaque EPCI. Cela passe par la création d'appartements thérapeutiques et de logements adaptés au plus près des territoires pour ne pas casser les liens familiaux et de proximité.* »

Donc vous le voyez, Madame BERGER, je pense que nous pouvons dire que nous suivons de très, très près ces questions.

**MME FOURE** : Merci. Madame BERGER ?

**MME BERGER** : Alors un diagnostic, on s'attendait un petit peu à ce que vous alliez nous le dire. Effectivement, il faut sans doute faire un diagnostic des choses avant de proposer un traitement. Simplement, ce Conseil Local de Santé Mentale, il existe ou il n'existe pas.

Enfin ce n'est quand même pas difficile à construire, de mettre tous les gens, le département, la région, les structures spécialisées autour d'une table. Je n'ai pas compris dans votre réponse si c'était fait ou si ce n'était pas fait. Parce qu'il y a quand même un problème à l'hôpital Philippe Pinel, comme il y a un problème en psychiatrie publique partout en France et notamment ces structures relais qui manquent.

Je ne dis pas qu'il faut que la ville d'Amiens construise une structure relais, mais dynamiser la réflexion sur ce sujet afin que ça aboutisse à quelque chose, ça me semble tout à fait à la portée de notre collectivité.

**MME FOURE** : Madame VERRIER ?

**MME VERRIER** : Ce n'est en effet pas si simple que ça et il ne suffit pas de mettre les gens autour d'une table malheureusement pour que tout se règle.

Il faut d'une part faire une analyse des besoins, une analyse des besoins du territoire, une analyse fine, et il faut par ailleurs que tous les partenaires concernés se positionnent et ce n'est pas simplement dans une réunion qu'on peut faire ça.

La technique que nous avons souhaité utiliser est justement une technique ouverte où chacun doit définir ses demandes, ses priorités, son implication, et à partir de là on pourra, dans un deuxième temps, en effet, se mettre autour de la table avec les financeurs concernés, parce que bien sûr l'ARS, à ce niveau-là, est directement concernée, pour faire au mieux pour notre population.

Je pense qu'en effet si nous sommes engagés dans cette démarche de diagnostic, c'est parce que nous ressentons, et nous en sommes bien d'accord, ce besoin, cette souffrance que peut avoir la population et ce désir d'y participer. Mais comme je le dis, c'est une co-construction et une seule réunion ne suffit pas malheureusement.

**MME FOURE :** Donc si je résume, ça veut dire qu'on est en voie de constituer ce Conseil que vous appelez de vos vœux, Madame BERGER. C'est juste un peu prématuré à l'instant où on se parle parce qu'il faut encore un travail de mise en réseau de tout ce qui existe.

Et je voulais juste ajouter aussi que la question de la santé mentale, on la prend en considération aussi dans le cadre du label « Destination pour tous » puisque c'est l'une des thématiques. Quand on parle du label « Destination pour tous », il s'agit pour nous de rendre notre ville accessible non seulement aux personnes qui ont un handicap moteur, mais aussi à celles qui ont un handicap mental le cas échéant.

Voilà ce qu'on pouvait dire.

Donc moi, je propose qu'on vote contre le vœu de Madame BERGER, non pas pour le rejeter sur le fond, mais en disant que c'est prématuré et que surtout il faut que nous, nous soyons facilitateurs pour faire en sorte que ce soit les financeurs de ces opérations-là, que sont majoritairement l'État et aussi le conseil régional, qui s'engagent à un moment donné, mais que ce ne soit pas nous qui lançons les choses, ce qui risquerait autrement de nous faire prendre une responsabilité financière qui serait probablement inconsidérée.

Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN :** Oui, je voudrais quand même juste rappeler ce qui est au-dessus de vous, c'est-à-dire s'engager à se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale. Si on l'a déjà dit dans le Pacte, là on le dit encore plus clairement et puis on demande au conseil départemental et au conseil régional d'intégrer la création d'une structure relais à Amiens.

On peut modifier, si vous voulez, le vœu pour que ce soit moins précis, attendre le diagnostic, mais ça ne mérite pas de rejeter ce vœu comme ça d'un revers de main.

**MME FOURE :** Qu'en pense Madame VERRIER ?

**MME VERRIER :** Dans la deuxième partie, pour ce qui concerne la structure relais, je trouve que la notion de Foyer d'Accueil Médicalisé est quelque chose d'intéressant, mais qu'il y a d'autres structures qui peuvent être également pertinentes. Je pense à des résidences d'accueil. Il y a vraiment d'autres possibilités.

Maintenant qu'on incite le conseil départemental et le conseil régional à s'intéresser de plus près à la problématique des personnes fragiles en situation de handicap psychique, moi, je ne peux qu'y adhérer. Mais je pense qu'en effet il faut rester dans quelque chose de l'ordre de structures peut-être moins ciblées.

Et par rapport au Conseil Local de Santé Mentale, je le redis : il y a un travail de diagnostic. Nous le menons. Un petit peu de patience ! Je pense qu'il est prématuré, aujourd'hui, de s'engager à se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale si tous les partenaires concernés ne sont pas partants et ne sont pas d'accord pour construire ensemble ce dispositif qui néanmoins me paraît tout à fait pertinent.

**MME FOURE :** Soit on vote contre le vœu tel qu'il est présenté, soit on le modifie dans le dispositif et à ce moment-là, au lieu de dire « s'engage à se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale », on peut dire « s'engage à réaliser un diagnostic, à réunir les différents

partenaires en vue de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale ». Comme ça, ça veut dire qu'on se rend bien compte que ça n'est pas que nous qui déciderons de la création de ce Conseil de Santé Mentale et que ça suppose qu'il y ait tous les partenaires qui soient autour de la table.

Est-ce que ça vous irait comme ça, Madame BERGER ?

**MME BERGER :** Tout à fait, oui, parce que là, entre ce que vous disiez et puis ce qu'on disait, il n'y avait quand même pas tellement de différence. On avait l'impression que vous appeliez à voter contre uniquement parce que c'était l'opposition qui l'avait présenté...

**MME FOURE :** Ce n'est pas ce que...

**MME BERGER :** C'est un peu dommage.

**MME FOURE :** Ce n'est pas ce que nous faisons, conseil municipal après conseil municipal. Il y a des vœux que nous rejetons, c'est clair, mais il y a des vœux sur lesquels nous demandons des modifications et il y a même des vœux que nous adoptons directement sans demander de modification(s). Donc, on cherche à être raisonnables et surtout efficaces, donc à l'écoute des habitants.

Le deuxième « demande au conseil départemental et au conseil régional », pas d'observation(s) ? D'accord.

**MME VERRIER :** En laissant « une structure relais » sans préciser « Foyer d'Accueil Médicalisé » pour les arguments que j'ai donnés précédemment.

**MME FOURE :** « D'une structure relais », d'accord. Donc on supprime « de type Foyer d'Accueil Médicalisé » pour laisser un peu plus de souplesse.

**MME BERGER :** « À la création d'une structure relais » point.

**MME FOURE :** D'accord. Est-ce que ça vous va ? Est-ce qu'on peut proposer le vote du vœu ainsi amendé ?

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. SÉRY s'est abstenu.*

**MME FOURE :** Je passe la parole à Monsieur HUTIN pour qu'il nous présente son vœu en faveur d'un plat végétarien quotidien. Monsieur HUTIN, vous avez la parole.

**M. HUTIN :** Oui, merci.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vais vous proposer effectivement un vœu en faveur d'un plat végétarien quotidien dans la restauration collective scolaire et municipale, donc ce qui nous concerne directement.

Je voudrais d'abord préciser que ce n'est pas du tout par idéologie, je ne sais pas quoi, par dogmatisme. C'est une question, pour moi, de bon sens. Il y a une demande qui est actuelle,



qui est en train de grandir, et le rôle d'une collectivité qui s'occupe d'éducation, c'est de répondre à ces besoins fondamentaux.

D'autres collectivités l'ont fait. C'est le cas, par exemple, à Lyon et Perpignan. Et puis une proposition de loi avait été faite par Yves JÉGO, un centriste, et relayée aussi par les écologistes.

Dans le cadre de son service public de restauration, la collectivité dispose d'une grande liberté dans l'élaboration de ses menus. Elle doit garantir à chaque convive une alimentation structurée et lui permettre de consommer des repas adaptés et équilibrés en évitant le plus possible les phénomènes d'isolement.

La restauration collective scolaire et municipale sont des lieux qui permettent la découverte d'autres aliments, d'autres plats, et ce faisant d'autres cultures et habitudes alimentaires. Celles-ci constituent aussi un axe important dans le travail d'éducation à la diversité culturelle, au respect de l'environnement et à la santé notamment par la prise en compte des allergies alimentaires, ce qui est déjà le cas.

Servir un repas « sans viande » ou « sans viande ajoutée », en substitution effectivement du repas classique, par un accroissement des protéines végétales, à une fréquence quotidienne (parce qu'il y a déjà des tests qui ont été faits, c'est déjà le cas une fois par mois, mais ça n'a pas de sens de le faire uniquement une fois par mois), en supplément du menu standard, permettra de proposer une démarche éducative appuyée, d'une part, traiter de façon équitable l'ensemble des individus, et d'autre part, aborder la question de la place de la viande dans l'alimentation quotidienne en lien avec des notions de développement durable ou de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, il s'agit d'une réponse pragmatique face à une demande de plus en plus forte dans la société : 10 à 15 % des Français, selon les dernières études, mangent de moins en moins de viande ou n'en mangent plus. Par les économies réalisées sur le gaspillage alimentaire notamment, puisque je vous rappelle qu'on a une cuisine centrale qui programme et qui prépare des repas et qui les distribue directement, donc si ce n'est pas prévu, ce sera gâché, cette proposition permettra de renforcer notre action dans la qualité des produits, par les marges réalisées, et l'intégration d'une part plus importante de produits locaux et Bio, et s'intégrera concrètement dans un projet alimentaire local qu'il reste à construire.

Ce repas permettra également de comprendre les enjeux économiques et sociaux tant au niveau local qu'international et de montrer enfin que réduire la part de la viande ne signifie pas réduire la qualité alimentaire, gustative ou nutritionnelle du quotidien.

Ainsi, le Conseil municipal d'Amiens réuni en séance propose à partir de la rentrée 2018 un menu végétarien quotidien, en alternative au menu classique, dont le choix pourra se faire lors de l'inscription à la restauration scolaire et apparaître dans les menus proposés au restaurant municipal, afin de permettre à ceux qui ne veulent consommer ni viande ni poisson, quel qu'en soit le motif, de se nourrir de façon juste et équilibrée.

Merci.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY** : Oui, merci Madame le Maire.

Notre volonté politique sur la période du mandat 2014/2020 porte des objectifs sur la restauration scolaire. Elle se concrétise par une offre de repas composés de denrées locales ou régionales de qualité et un objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **Proposer des produits bio et locaux.**

En termes de déclinaison, il s'agit pour nous de :

- Favoriser les circuits courts et de proximité pour les approvisionnements ;
- Servir des produits de saison, à maturité et frais ;
- Proposer des visites pédagogiques chez les producteurs pour éveiller les enfants sur les cultures des produits ou l'élevage ;
- Privilégier les denrées issues de l'agriculture biologique ou porteuses de tout autre label de qualité (label rouge par exemple).

Nous servons déjà aux élèves 23 % de notre volume d'achats en denrées bio et/ou locales, dont le pain qui est en filière totalement locale, tant sur le plan de la production que des ingrédients. En plus du pain bio, le repas comporte en général une composante issue de produits locaux ou bio.

Cependant, la collectivité se heurte à certaines difficultés pratiques pour accroître ces proportions :

- La météo locale de fin de printemps, par exemple, avec des gelées tardives après une période de chaleur, qui a diminué les récoltes sur la saison dernière. C'était le cas notamment sur les pommes et les poires. La saison estivale n'avait pas été aussi bonne qu'espérée et avait du coup abouti à une baisse des rendements ;
- Vous parlez d'international, moi aussi. La météo internationale avec ses nombreux incidents climatiques (ouragans, cyclones et Dieu sait si on en a connu beaucoup sur ces dernières périodes), qui a compromis bon nombre de récoltes de produits issus de filières bio mais de consommation « courante » servis régulièrement dans nos cantines (bananes, ananas ou autres ingrédients).

La diversification des produits et recettes a, au cours de ces toutes dernières années, permis de proposer un repas végétarien plusieurs fois par cycle de 2 mois de menus.

En 2017, ce sont 17 repas végétariens servis, ce qui faisait plus d'un repas végétarien par mois en moyenne.

Quelques exemples illustrent le travail mené :

- Nous développons une offre de repas végétariens avec des quiches maison, l'introduction de produits à base de soja tels que le steak végétal et le haché végétal, et la création de recettes associant céréales et légumineuses telles que le riz aux lentilles, le risotto aux fèves, par exemple. Donc autant de nouvelles recettes que nous faisons découvrir et apprécier aux enfants ;
- Bon nombre de produits, tels que les crudités, proviennent des environs du Grand Amiénois, telles que les endives de Camon, et sont râpés sur la cuisine centrale ;

- Des yaourts Bleu Blanc Cœur sont proposés une fois tous les 2 mois, issus de producteurs basés dans le Nord ;
- Un service de poisson frais est également proposé une fois par mois. Ce dernier provient de la criée de Boulogne et aide les marins pêcheurs régionaux ;
- Le fromage « à la coupe » est une priorité. Il est régulièrement servi dans les menus et coupé directement par la cuisine centrale ;
- Avec la légumerie, nous développerons le traitement de produits bruts. Nous pourrions ainsi servir encore plus de choix de recettes végétariennes.

Notre objectif, depuis ces dernières années, a été et continue d'être d'éveiller les enfants aux goûts de plusieurs aliments, de les cuisiner de plusieurs façons et de les amener progressivement à apprécier les menus végétariens.

**Lutter contre le gaspillage alimentaire**, c'est notre deuxième objectif que j'ai annoncé en préliminaire.

L'objectif est de combattre le gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires avec la mise en place, par exemple, de tables de tri pour sensibiliser les enfants, mais également avec l'inscription dans la démarche métropolitaine Zéro Déchet/Zéro Gaspi.

En conséquence, afin de tenir compte de l'accroissement de la part du bio et local dans les menus, mais aussi de la nécessité de s'approprier la légumerie et surtout de réorganiser la production au niveau de la cuisine centrale, nous souhaitons servir un menu végétarien par semaine.

Nous pourrions ainsi évaluer le succès rencontré auprès des enfants et en tirer les conséquences dans une optique de lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi d'alternative au menu classique.

**MME FOURE :** Je pense que ce qui est vraiment important dans la démarche, et c'est ce que vous avez souligné dans votre propos, Monsieur HUTIN, et que Mathilde ROY a très largement développé dans sa réponse, c'est qu'on habitue les enfants à manger des denrées variées ou préparées d'une manière qu'ils ne connaissent pas. C'est vraiment ça le rôle éducatif de la ville. Ça me semble vraiment une priorité extrêmement intéressante.

Et moi, j'ai le souvenir qu'il y a déjà bien des années, servir un pamplemousse à des enfants de maternelle en entrée, ça paraissait une gageure et puis ça marche et les enfants mangent tout à fait volontiers ce genre de denrée.

Après, quand on fait venir les parents au restaurant scolaire, ils sont souvent étonnés de voir que leurs enfants mangent des choses que parfois ils ont un peu plus de difficulté à accepter à la maison. Donc, c'est vraiment le rôle éducatif de la ville et nous y tenons énormément.

Et nous pensons qu'il est beaucoup plus efficace de présenter un repas végétarien par mois ou plus si c'est possible. On verra. C'est beaucoup plus efficace de le faire de cette façon-là que de présenter un plat quotidien parce que si on présente un plat quotidien, ça veut dire que ce sera une alternative, que les enfants auront le choix. Il faudra qu'ils se déclarent végétariens ou que leurs parents les déclarent végétariens en début d'année pour qu'ils

adoptent ce plat végétarien. Et du coup, les enfants dont les parents ne les déclareront pas végétariens ne goûteront pas du tout ce genre de plat.

Donc je trouve que franchement, c'est beaucoup plus efficace d'ouvrir tous les enfants à la découverte de plats diversifiés plutôt que de cantonner les plats végétariens au choix de familles qui auraient choisi d'avoir une alimentation totalement végétarienne.

Donc franchement, je pense que dans l'état actuel de la situation, la démarche impulsée par Mathilde ROY me semble être une démarche concrète et efficace, bien plus efficace que celle que vous imaginez qui est quand même beaucoup plus radicale : un menu végétarien quotidien en alternative au menu classique, ça veut dire que les enfants ont le choix entre le menu classique et le menu végétarien.

Donc moi, je pense que la décision, enfin l'optique développée par Mathilde est beaucoup plus raisonnable.

Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN :** Ma proposition n'a absolument rien de radical.

**MME FOURE :** Je n'ai pas utilisé le terme.

**M. HUTIN :** Si. Ma proposition, c'est de répondre à une demande, à un besoin d'équilibre alimentaire.

Quand vous avez un enfant qui est végétarien, quelle que soit la raison, quelqu'un qui ne veut pas de viande, vous déséquilibrez un repas qui est prévu et organisé avec de la viande. Vous le préparez dans une cuisine centrale, donc les plats sont préparés. C'est déjà le cas, par exemple, pour les allergies. On prépare déjà des plats sans les allergènes qui sont ciblés pour des raisons de santé. On est bien d'accord.

Donc faire un repas, un menu en complément du menu classique, ça n'empêche pas qu'effectivement vous pourrez continuer cette démarche, et que je salue, pour l'éducation à d'autres types d'aliments, à d'autres équilibres alimentaires. Donc tout ça, ça veut dire que c'est possible de faire un repas végétarien. Et ne pas le faire quotidiennement, c'est absurde pour ceux qui en ont besoin. Ce n'est pas leur servir un repas équilibré. C'est faire du gâchis alimentaire avec de la viande qui ne sera pas consommée.

Cette demande est forte. Je crois que vous ne vous rendez pas compte. Ce n'est pas mon cas. Ce n'est pas un choix idéologique. C'est quelque chose qui existe.

**MME FOURE :** Mathilde ROY.

**MME ROY :** Oui, je souhaitais effectivement pouvoir compléter la réponse.

En effet, actuellement, vous pouvez considérer qu'il y a beaucoup d'enfants qui ne mangent pas, par exemple, la viande et que du coup c'est jeté. On peut dire la même chose du repas végétarien dans ce cas-là. Tout le monde n'apprécie pas forcément d'avoir un repas végétarien et auquel cas c'est du gâchis parce que c'est jeté.

Détrompez-vous : aujourd'hui, les repas sont quand même faits de manière équilibrée. On a quand même deux diététiciennes à la ville qui travaillent là-dessus, qui sont chargées à la fois de répondre au respect des normes en termes de quantité de sel, de sucre, etc., mais aussi de protéines, glucides, protides, etc. Et on a toujours la possibilité, aujourd'hui c'est ce qui se fait très concrètement dans nos cantines, quand un enfant manifestement dit, par exemple, à la gérante qu'il ne prendra pas la viande, s'il y a par exemple de la purée ou un autre aliment qui peut compenser, on lui en donne plus pour dire qu'au moins il ait quelque chose qui puisse lui donner quand même de quoi se nourrir ce midi-là.

Donc ce qu'on souhaite faire, Madame le Maire l'a dit, c'est effectivement éveiller au goût progressivement les enfants et y compris au goût des repas végétariens. Je ne sais pas si vous avez déjà mangé le risotto dont j'ai parlé ou ce qui est fait à base de fèves.

**MME FOURE :** Stop Mathilde ! Vu l'heure, c'est difficile !

*(Rires)*

**MME ROY :** Mais il faut quand même s'y habituer et ce n'est pas évident pour tout le monde, y compris les adultes.

D'ailleurs, il y a France 3 qui est venu faire un reportage, il n'y a pas longtemps, au moment où le ministre a annoncé sa mesure visant à généraliser les repas végétariens et ce jour-là il y avait des nuggets de blé dur. Sincèrement, quand on les a mangés, ça ressemblait à de la viande, mais il y a des gens qui pourraient considérer que ça a un goût spécial et qui du coup ne voudraient pas les manger.

Donc nous, notre travail, c'est quand même au quotidien de les éveiller à des goûts différents, à des textures différentes, à des odeurs différentes et progressivement leur donner envie.

Et contrairement à ce que vous dites, parce que moi, vous pensez bien que je m'inquiète quand même de savoir s'il y a des demandes, vers quoi il faudrait tendre, parce que notre boulot, je trouve, en tant qu'élu, c'est quand même de répondre aux aspirations de la population qu'on sert et a fortiori en ce qui me concerne les enfants. Et contrairement à ce que vous pensez, on n'a pas tant de demandes que ça d'avoir spécifiquement des repas végétariens. En tout cas, pour l'instant, ça n'a pas été identifié comme tel.

On s'efforce quand même que les enfants mangent correctement. C'est notre préoccupation quotidienne, je vous rassure !

**MME FOURE :** Qui d'autre demande la parole ? Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART :** Oui, Madame le Maire, je m'excuse par avance parce que je pense que je vais être peut-être un petit peu trivial et primaire, mais arrivé à un moment quand même on sature !

Ça fait 30 ans que je fais ce métier de médecin généraliste et je pense que j'ai vu passer un certain nombre de gosses pendant toute ma carrière.

J'en reste à de vieux réflexes, moi, vous savez. Quand on a la possibilité de donner à manger de la viande à un gamin tous les jours, il ne faut pas s'en priver. C'est aussi bête que ça, mais je pense qu'à un moment donné là j'entends dire tout et n'importe quoi.

Moi, je ne veux pas me retrouver à prendre en charge des gamins qui vont être pris en otages par des phénomènes parfois tout à fait excessifs au niveau de ce qu'on peut voir actuellement sur des mouvements végétaux.

Je crois que c'est bon. Moi, je ne signerai pas ce vœu parce que, encore une fois, quand un enfant ne prend pas de viande à la cantine, c'est parce qu'il trouve qu'elle n'est pas bonne. Ce n'est pas un choix délibéré qu'il fait de choisir un plat végétarien.

Je respecte la position de chacun, mais je ne voterai pas ce vœu. Enfin je voterai contre ce vœu parce que pour moi, c'est un déni de bon sens, c'est un déni de réalité et c'est surtout ne pas du tout connaître la population qui nous entoure.

**MME FOURE :** Moi, je reste sur la position que j'exprimais tout à l'heure. Je pense que ce qui est important, en effet, comme l'a dit très précisément et avec beaucoup de talent Mathilde, ce qui est intéressant, c'est d'ouvrir les enfants à des aliments qu'ils ne connaîtraient pas nécessairement spontanément. C'est ça, l'objectif. C'est ça, notre rôle éducatif. Donc ce n'est pas nécessairement d'avoir une diversité pour s'adapter à quelques personnes qui pourraient vouloir faire manger végétarien leurs enfants. C'est plutôt d'apprendre la diversité à chacun.

Donc on passe au vote, si vous voulez bien, sur ce vœu.

**REJETE**

Observations :

*Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT (pouvoir à M. HERNANDEZ), Mmes BEN MOKHTAR, BRUNEL, VERRIER, LAVALLARD (pouvoir à Mme VERRIER), M. DUFLOT, Mmes RODINGER, DEVÈZE, MM. LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mmes ALLAIS (pouvoir à Mme BRUNEL), ROY, MM. FOUCAULT, JARDÉ (pouvoir à M. FOUCAULT), Mmes BOUCHEZ, HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mmes BOHAIN, LE-CLERCQ, MM. MENDÈS-BORGÈS, STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, MM. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), BOURGOIS (pouvoir à Mme FOURÉ), SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, MM. HERNANDEZ, DÈCLE, Mme MODESTE, MM. DOMISE (pouvoir à M. GEST) et BEAUVARLET ont voté contre.*

*Mme ANNOOT, MM. LESSARD, BEUVAIN, CARDON, Mmes LION-LEC, BERGER, MM. ANGER, HUTIN, Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) et M. SÉRY ont voté pour.*

**MME FOURE :** Nous avons également reçu un vœu présenté par Monsieur ANGER, à qui je passe la parole tout de suite.

**M. ANGER :** Je vais vous lire le vœu. Il se suffit à lui-même.

Les travaux relatifs à l'installation du réseau de chaleur et à la reconfiguration de voirie liée à l'accueil du BHNS transforment à nouveau notre ville en immense chantier. Ils perturbent la vie quotidienne de nos concitoyens, dissuadent les visiteurs extérieurs et mettent en danger

de nombreuses activités commerciales et de services dans de nombreux quartiers. Les Amiénois sont excédés.

Au-delà de l'inévitable gêne occasionnée par toute intervention d'ampleur sur la voirie, force est de constater que l'exécutif ne prend ni la mesure du désastre, ni les mesures qui permettraient de minimiser le préjudice subi.

Croire que le temps des travaux ne serait qu'un « mauvais moment à passer » constituerait une grave erreur. Les retours sur la vague de travaux 2017 montrent que malgré une politique commerciale dynamique, certaines enseignes n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité antérieur. Le risque est de modifier durablement les habitudes de consommation au bénéfice de pôles commerciaux périphériques au Nord et à l'Est qui, dans le même temps, ont renforcé significativement leur attractivité.

C'est une situation de crise que nous devons affronter avec les moyens d'une situation de crise.

Il n'est plus temps d'épiloguer sur les causes et en particulier sur la simultanéité réseau de chaleur/BHNS. Il est temps d'agir autrement pour que 2018 ne soit pas une « annus horribilis » pour les Amiénois.

C'est le sens de nos propositions.

D'abord minimiser la gêne par un meilleur pilotage des travaux dans la ville et un meilleur pilotage de l'occupation de la voirie :

- Phasage plus fin des interventions pour ne pas bloquer tout un axe alors que les travaux ne sont effectifs que sur une partie ;
- Limitation au strict minimum et planification horaire des chantiers ou interventions non liés au réseau de chaleur et au BHNS ;
- Étude d'impact et le cas échéant reconfiguration, déplacement au niveau métropolitain ou report des événements qui neutralisent l'espace public.

Ensuite offrir des solutions alternatives au véhicule individuel pour assurer les déplacements en ville :

- Ajout de parkings provisoires longue-durée gratuits et sécurisés reliés par des navettes régulières au centre-ville ;
- Priorisation de l'accès aux parkings en ouvrage et gratuité pendant 2 heures ;
- Promotion du covoiturage (plateforme Internet, stationnement réservé et gratuit) ;
- Gratuité du bus le mercredi et le samedi ;
- Attention particulière portée aux aménagements spécifiques aux piétons et cyclistes pendant les travaux afin d'en limiter la dangerosité et d'en favoriser le report.

Par ailleurs,

- Mise en place d'une signalisation lisible et mise à jour régulièrement indiquant l'accès aux parkings, les itinéraires recommandés, les offres alternatives de déplacement.

Au-delà de ces dispositions relatives à l'amélioration de la mobilité, il est proposé un plan exceptionnel d'accompagnement visant à maintenir l'attractivité commerciale du centre-ville et plus généralement des pôles commerciaux concernés par les travaux :

- Campagnes de communication et de promotion partenariales avec les commerçants et les équipements publics ;
- Jeu concours sur le thème des transformations de la ville ;
- Site Internet de promotion et d'information assorti d'une application de guidage et d'un espace d'échange pour recueillir les remarques et propositions des usagers comme des commerçants.

Pour assurer le pilotage de ce dispositif, il est proposé la création d'une cellule de crise composée d'élus, techniciens, représentants des usagers et de la CCI se réunissant une fois par mois, ainsi que d'une mission permanente travaux/attractivité/qualité de la ville rassemblant les services et élus concernés.

Voilà le vœu.

**MME FOURE** : Merci.

Je vais commencer à répondre en vous disant d'abord que je trouve assez étonnante cette dramatisation qui est indiquée au travers de vos propos. Les termes utilisés (« désastre », « situation de crise », « annus horribilis »), on a l'impression vraiment d'être, je ne sais pas moi, à Beyrouth au temps de la guerre du Liban !

Or, je voudrais peut-être vous rappeler un certain nombre de choses.

D'abord vous dire que bien entendu les travaux relatifs au BHNS et au réseau de chaleur ont un impact extrêmement important parce qu'ils transforment radicalement la ville. Les habitants de notre ville et de notre métropole le savent bien.

L'intérêt du Bus à Haut Niveau de Service qui est en cours de construction, vous le savez, c'est de permettre à un nombre beaucoup plus important d'usagers d'utiliser ce transport en commun propre parce que trois des lignes de bus sur quatre vont être électriques et que le cadencement, la régularité, la beauté aussi des nouveaux bus facilitera leur accessibilité.

Et nous parions, et nous faisons tout ce qu'il faut pour que ce pari soit réussi, que de nombreux Amiénois et habitants de l'extérieur d'Amiens utiliseront les parkings relais ou d'autres systèmes pour ensuite utiliser le bus.

En ce qui concerne le réseau de chaleur, comme vous le savez, l'objectif là aussi est un objectif lié à la qualité environnementale de notre ville. Nous avons, Dieu merci, une ville qui est extrêmement agréable à vivre. Encore il y a deux jours, nous recevions, à l'étage juste au-dessus, les nouveaux arrivants, les cadres nouvellement arrivés dans la ville depuis environ un an. Et forcément dans mon propos, j'ai parlé des travaux. Ça a fait rire tout le monde dans la salle bien entendu. Mais après, lorsque j'ai discuté, et Alain GEST de son côté a beaucoup discuté aussi avec les personnes qui étaient dans la salle, je peux vous dire qu'un nombre incroyable de personnes nous ont dit : « Mais on circule très bien dans la ville ! Malgré les travaux, on circule très bien dans la ville. »



Et on nous a donné des exemples de villes dans lesquelles on circulait beaucoup moins bien. Je ne les citerai pas pour ne pas faire ombrage à leurs élus.

Si vous pensez que c'est partisan ce que je vous dis, reportez-vous à un article récent du *Courrier picard* où le journaliste ou des journalistes, je crois qu'ils étaient plusieurs d'ailleurs, ont testé des trajets et se sont rendu compte qu'on accédait facilement au centre-ville.

Alors certes, je dis beaucoup en ce moment que la manière la plus simple d'aller d'un point à un autre à Amiens actuellement, ce n'est pas nécessairement la ligne droite, c'est parfois des contournements suivant les horaires.

Ce que je constate, c'est que les habitants de notre ville et de notre métropole utilisent de plus en plus, et c'est bien, la rocade parce que quand on va du Nord au Sud ou de l'Est à l'Ouest de la ville, il est bien préférable de passer par la rocade que de traverser par le centre-ville. C'est beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace. Et nos concitoyens, qui sont intelligents, ont bien vite compris comment il fallait faire.

Je voulais vous dire, pour revenir aux travaux aussi, que ces travaux ont un effet surtout sur les aménagements urbains. Ce n'est pas par hasard si le contribuable amiénois paye deux fois les travaux. Il les paye deux fois parce qu'il les paye en tant que contribuable métropolitain et puis il les paye aussi parce qu'il est contribuable municipal et que la ville d'Amiens a versé un fonds de concours de 10 millions € à la métropole pour réaliser ces aménagements urbains. Sur les 40 millions € d'aménagements urbains, en gros, réalisés, 10 millions sont financés par le contribuable amiénois.

Donc c'est vous dire que les Amiénois sont très conscients de l'impact que ces travaux vont avoir sur la beauté de leur ville. C'est ça, l'objectif : rendre la ville encore plus attractive, encore plus belle, encore plus verte, encore plus à haute qualité environnementale et je pourrais développer à l'infini. C'est vraiment cela qui est fondamental pour nos concitoyens.

Alors je ne conteste pas la gronde, évidemment. Attendez, quand on est dans sa voiture et qu'on attend plus de deux feux avant de passer, on est tous des Gaulois et on peste tous à l'intérieur de notre voiture ! Et puis après, quand on y réfléchit, en tout cas c'est souvent ce qui se passe, on se dit : oui bien sûr, mais c'est pour avoir un mieux !

En tout cas, je pourrais vous développer, et je vais le faire dans quelques instants, un certain nombre de mesures que nous avons prises parce qu'évidemment l'objectif, c'est de limiter au maximum la gêne occasionnée par les travaux aux Amiénois. Mais je dois dire que je suis un petit peu surprise aussi de voir la dramatisation que vous faites de la situation alors que, que je sache, ce sont vos amis qui, en leur temps, avaient supprimé l'anneau vert et interdit la circulation des véhicules sur une partie de la rue des Otages. Précisément, à cette époque-là, vous n'étiez pas si intéressés par ce qui se passait en centre-ville, par les commerçants du centre-ville. Mais c'est une autre histoire. C'était à une autre époque. Ce n'était pas vous personnellement. Je parle de manière collective.

Parmi les mesures que nous avons mises en place, j'en citerai quelques-unes :

- La commission d'indemnisation des commerçants dont Alain GEST a parlé tout à l'heure à propos du dossier de cette pharmacienne de la route de Rouen ;

- On peut dire aussi que j'ai décidé de multiplier les animations du centre-ville justement pour faire en sorte que les habitants de notre territoire, et bien au-delà d'Amiens bien sûr, soient tentés de venir le samedi en ville en se disant : il se passe toujours quelque chose à Amiens ; même si je n'ai pas une course particulière à faire, je viens et je vais profiter d'une animation qui peut être extrêmement variée ;
- C'est un peu en vrac, mais je rappelle aussi que pour pallier la suppression de places de parking, notamment sur les boulevards intérieurs, nous avons autorisé la création d'un parking supplémentaire de 150 places à la Hotoie qui, pour l'instant, n'est pas, très loin de là, saturé. Donc là encore, il faut que les habitants prennent de nouvelles habitudes ;
- Toujours en matière de stationnement, je vous rappelle aussi que depuis le début des travaux, nous avons distribué 12 500 tickets aux commerçants pour encourager le stationnement en ouvrage avec une heure de stationnement en ouvrage gratuite dans le parking des halles du beffroi pour justement faciliter l'accès aux commerces de l'axe Vogel/Branly ;
- De manière globale, nous avons fait le choix de garder tous les axes ouverts pour justement éviter qu'il n'y ait des commerçants qui pâtissent de la situation. Nous avons donc systématiquement gardé les voies ouvertes et tantôt c'est dans un sens, tantôt dans l'autre, comme sur l'axe Vogel/Branly qui est le plus directement impacté ;
- Et nous réagissons évidemment. Je dois vous dire que moi, j'ai assez régulièrement des remarques d'Amiénois qui me sont envoyées par mail, dans mes déplacements, par téléphone, et donc à chaque fois je le signale et à chaque fois c'est pris en considération très vite. Et je voudrais souligner la qualité de l'équipe qui suit le dossier tant du BHNS que du réseau de chaleur pour faire en sorte justement qu'on soit réactifs et que les choses se passent le mieux possible.

Donc moi, je suis bien consciente des efforts qu'on demande aux habitants de notre ville et au-delà. Ces efforts, ils vont encore devoir les faire jusqu'à la fin de l'été pratiquement, jusqu'à la rentrée de septembre en gros, et ensuite ça va beaucoup s'améliorer. Mais je pense que les Amiénois et les habitants du Pays du Grand Amiénois même plus largement réagissent beaucoup plus positivement que ce que je craignais, je dois vous le dire. Moi, je m'attendais à des réactions beaucoup plus vives que celles qui sont actuellement pratiquées par les uns et par les autres.

Pascal RIFFLART ?

**M. RIFFLART :** Oui. Vous avez tout dit, Madame le Maire.

Quelques mots. J'ai eu la même réaction que vous, en lisant ce vœu, aux mots « excédés », « désastre », « situation de crise ». Moi, j'ai même cru qu'on allait devoir envoyer la légion bientôt sauter sur Amiens pour régler tout ça ! Mais enfin bon, je me suis retenu.

Et puis après je me suis aussi fait les mêmes réflexions. Alors je vais me répéter.

C'est vrai que franchement, là, je me suis souvenu de l'anneau vert, de la rue Jules Barni, vous ne l'avez pas citée, mais enfin ce n'était pas mal non plus, et du tramway à Saint-Leu, des réactions des commerçants. Ce n'était pas mal non plus.

Or, il se trouve que depuis à peu près un an et demi que ce chantier est commencé...

**M. CARDON** : Aujourd'hui, allez-les voir !

**M. RIFFLART** : Oui, c'est justement ce que je fais. La preuve, c'est que je pense que vous ne les avez pas beaucoup entendus se manifester. Je ne vous rappelle pas les campagnes de manifestation qui s'étaient opérées à l'époque, et là pour l'instant, je pense qu'on n'assiste absolument pas à ce type de manifestation. Vous me les montrerez !

Et pourquoi est-ce qu'on n'assiste pas à ce type de manifestation ? Tout simplement parce qu'on ne fait pas tous les mois un contact avec eux ; on fait un contact avec eux quasi permanent. Moi, depuis le début de ce chantier, je vois en permanence les commerçants, d'ailleurs associé avec Patrick PIGOUT, avec les deux grosses associations de commerçants qui sont présentes en permanence dans nos bureaux pour justement régler un tas de détails et prévoir justement en amont tous ces problèmes.

Moralité, conclusion : vous n'assistez pas, depuis un an et demi, à aucune manifestation.

Je vous ramène encore une fois à des souvenirs de ce qui s'est passé à Saint-Leu, à la rue Jules Barni et à l'anneau vert, et puis on pourra dignement comparer les choses.

**M. CARDON** : À Saint-Leu, il n'y a pas eu de travaux.

**M. RIFFLART** : Il n'y a pas de travaux actuellement à Saint-Leu ?! Je pense que ça fait longtemps que vous n'êtes pas allé à Saint-Leu, mais bon on ne va pas s'interrompre à chaque fois. Actuellement, on est en train de refaire totalement Saint-Leu, mais enfin bon...

Voilà, Madame le Maire.

Je pense que vous avez en effet souligné un certain nombre de choses.

Au niveau de la communication autour de ce chantier, je voudrais rappeler quelques chiffres simplement :

- 12 panneaux de 4 mètres sur 3 ;
- 2 totems de 2 mètres de hauteur ;
- 150 panneaux de palissade de chantier ;
- 2 bâches perforées d'information ;
- 15 stops-trottoirs ;
- 6 bornes WiFi sur l'axe Vogel/Branly ;
- 50 panneaux de signalétique directionnelle ;
- 30 flashes info des riverains ;
- 15 000 disques bleus distribués ;
- 48 000 tickets de parking distribués ;
- 400 flyers de stationnement ;
- Et là j'en arrive à 9 réunions publiques (je n'ai pas vu grand monde d'ailleurs) ;
- 12 cafés-chantiers. Moi, je vous invite à venir aux cafés-chantiers, là vous verrez des...

**MME FOURE** : La parole est à Monsieur RIFFLART.

**M. RIFFLART** : ... riverains et des commerçants.

- 1 guide des professionnels riverains ;
- La signature d'une charte de confiance ;
- Une plaquette d'indemnisation, donc la fameuse commission SIAP ;
- 3 commissions se sont réunies ;
- 30 dossiers ;
- 6 commerçants indemnisés. Ça, c'est du concret ;
- 3 grands journaux de projet insérés dans le JDA et 3 000 tirés à part ;
- 1 time laps ;
- 300 photos actuellement publiées sur le site ;
- Une vidéo en cours de réalisation ;
- 40 articles dans le JDA ;
- Et je passe les nombreux articles et les nombreuses interventions sur les médias locaux.

Donc il me semble modestement que la communication a été suffisamment faite.

Je citerai aussi cet excellent article qui reprend un test en live, si vous me permettez cet anglicisme, c'est-à-dire un vrai comptage de ce qui se passe dans la circulation de cette ville.

Je pense qu'en effet, je vais être polémique, mais au bout d'un moment je pense qu'il faut l'être : quand on n'a pas grand-chose à opposer, on essaye de fonder, de construire son opposition sur un mécontentement perçu parce que la réalité c'est que les Amiénois, ils nous demandent : « Bien sûr on a des travaux ! Quand est-ce que ça va se terminer ? Mais comment sera Amiens demain ? » Et là, je pense qu'il y a un gros espoir. On se projette sur un avenir qui se veut radieux et surtout sur une année 2019 qui, à mon avis, sera plutôt l'année « mirabilis » en opposition à une année 2018 qui, pour l'instant, est loin d'être une année « horribilis ».

Je dirai simplement que je viens d'avoir les chiffres de janvier du réseau AMETIS. Alors tout ce que j'ai entendu sur ce qu'allait devenir le réseau AMETIS en termes de fréquentation... Il se trouve qu'au mois de janvier, on a encore progressé de 0,24 % en termes de validations. Oui, ça fait plus de 3 000 validations supplémentaires. On est en quasiment au million. Donc les Amiénois aiment le bus, les Amiénois prennent le bus, et malgré cette période de travaux, il faut croire que ça ne les a finalement pas découragés et que le service rendu est à la hauteur des espérances.

**MME FOURE** : Qui m'avait demandé la parole ? Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

Preuve qu'il n'y a pas que la consommation excessive de viande rouge qui peut contribuer au développement du cholestérol, mais il y a aussi l'énervernement excessif, l'hypertension !

Vous parliez en préambule de dramatisation dont le vœu voulait se faire le relais. Je n'oublie tout de même pas la période de 2014 où avant même que le moindre coup de pioche puisse être donné, les prédictions les plus apocalyptiques prévoyaient qu'Amiens soit Verdun. Aujourd'hui, si c'est déjà Verdun, on a oublié de reboucher également les trous de celle de 1870 apparemment.

Dans votre réponse, Madame le Maire, qui est fort agréable parce qu'il y a des réponses qui me sont sensibles sur les efforts que vous semblez avoir déployés, il me semble que vous reconnaissez que si le commerce ou les commerçants ont pu connaître quelques désavantages ou à être a minima frappés par les travaux et les effets qu'ils provoquent sur une moindre fréquentation, implicitement c'est reconnaître également que les gens vont peut-être un petit peu moins dans le centre-ville de ce fait qu'ils ont du mal à se déplacer dans la ville.

Donc implicitement, si l'on peut indemniser des commerçants parce qu'ils sont en baisse d'activité pour des travaux qui sont nécessaires, parce que je pense que le vœu, la façon dont je l'entends, ne critique pas du tout les travaux qui sont engagés sur le projet que vous avez décidé, même si je rappelle qu'il ne me semble pas que l'Amiénois ait été consulté pendant la période électorale de 2014 pour savoir s'il voulait un BHNS. Mais là, on n'en est pas à dire : votre projet n'est pas bien parce que nous, on ne voulait pas d'un BHNS, on voulait autre chose de mieux. L'idée n'est pas là.

L'idée est de dire : des travaux, d'accord, on les accepte, c'est pour participer à une meilleure ville, demain, qui sera plus belle. Normalement le cadre recherché, c'est qu'on circule beaucoup mieux.

Ce n'est pas de dénoncer votre projet, c'est de dire : est-ce qu'on peut encore l'améliorer afin que l'Amiénois de passage puisse y trouver une compensation pour stationner, pour circuler à défaut de faire ce qu'il fait déjà parce qu'ils prennent la rocade pour certains, mais en reconnaissant que des commerçants sont frappés, sont fragilisés, ce qui est normal en période de travaux ?

Reconnaissons également qu'ils ne se frappent pas tout seuls. Ils ne se ferment pas la porte pour ne pas travailler. C'est que les gens ne vont pas les voir ou moins les voir et donc il y a une forme d'indemnisation que l'on pourrait attribuer et reconnaître pour les usagers qui fréquentent Amiens, ses rues, et qui circulent et qui reconnaissent qu'il y a un bien-fondé peut-être sur ce que vous faites, mais pour qui on pourrait aussi avoir un geste de reconnaissance, d'indemnisation. Ça peut passer par une forme de gratuité. Ça peut passer par des formes de transports parfois gratuits. Mais ce n'est pas pour dénoncer votre projet en lui-même. C'est pour dénoncer les effets qu'il produit actuellement. Je le prends comme cela.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Qui d'autre demande la parole ? Monsieur ANGER.

**M. ANGER** : L'exagération, effectivement, on vient de le rappeler, on a connu dans d'autres temps des exagérations bien plus importantes. Mais la question n'est pas là.

La question, c'est mettre le doigt sur une situation que vous semblez ne pas vouloir reconnaître. Il y a une difficulté. Il y a un problème. Moi, je fréquente la ville comme vous et je ne dois pas non plus prendre les voies de circulation au même moment que lorsque *Le Courrier picard* a fait son enquête parce qu'il se trouve qu'il y a des endroits qui sont complètement bloqués.

Alors qu'il y ait des gênes liées au chantier, une fois de plus, moi, je suis tout à fait dans l'état d'esprit de Laurent BEUVAIN. Il ne s'agit pas de remettre en cause le chantier, les projets que vous menez. Vous êtes l'exécutif.

La question, c'est comment gérer ce chantier et le sentiment que nous avons, et je peux vous donner des exemples de dysfonctionnements, c'est que ce n'est pas optimisé. Donc on fait des propositions. Ce n'est pas violent.

Je veux dire la signalétique. La signalétique, oui, il y a des panneaux. Mais vous savez, il est assez peu d'intérêt d'avoir un visuel de l'esplanade Branly rue Saint-Fuscien. Je ne vois pas trop l'intérêt parce qu'il me semble que ce n'est pas là que les aménagements se font. Il n'y a aucune signalisation directionnelle. Moi-même voulant me rendre aux Halles pour faire des courses à la Halle au Frais, j'ai dû y renoncer parce que je ne savais pas comment y aller. Comment vous allez au parking des Halles quand vous connaissez... Oui, il n'y a pas de panneau. Il n'y a pas de signalisation claire des parkings. Alors vous allez toujours me dire que c'est marqué « déviation », etc., mais déviation vers quoi ?

Donc simplement, je pense qu'il y a vraiment besoin d'avoir une signalisation d'information des usagers bien plus forte que celle qui existe actuellement et une description des travaux là où ils se déroulent et pas l'esplanade Branly dans toute la ville. Il y a un problème de signalétique. J'entends bien que c'est compliqué parce que ça bouge, etc.

Il y a aussi un problème de minimisation du temps d'occupation de l'espace public, quand pendant quelques jours le bas de la rue Delpech est fermé parce qu'il y a une cabane de chantier et un tas de sable alors qu'il n'y a pas de travaux et qu'on n'a pas abattu tous les arbres en même temps. On pourrait aussi mieux gérer ça.

Simplement, c'est porter l'attention là-dessus. Ce n'est pas lié au fait qu'il y ait un chantier, c'est dû au fait que ce chantier...

Et puis vous dites : on va faire des animations. Mais si ça bloque encore plus le centre-ville, ça va être compliqué.

Sur la communication, de la même manière, il n'y a aucun site d'information en temps réel sur les tracés recommandés. Il n'y a pas ça. Mais non ! Non, non, ce n'est pas mis à jour ! Il y a un problème d'information, de signalisation.

Alors que les mots soient forts, qu'ils puissent vous déplaire, si ça vous blesse, je m'en excuse, mais c'est pour dire qu'il y a un vrai sujet. Il y a un vrai sujet et les propositions qui sont faites, en plus, elles ne sont pas uniquement pour les travaux parce qu'effectivement si on favorise le covoiturage, si on met en place des systèmes d'accompagnement des usagers pour aller en ville, ça servira après les travaux.

Donc OK, mais on est tous pour une ville plus belle, etc., mais là il y a vraiment un risque et c'est simplement ce qu'on a voulu vous dire et sans exagération, croyez-le bien. Ceux qui me connaissent, ce n'est pas mon style. Mais pour l'avoir vécu moi-même et connaître plein de gens qui le vivent, alors ça dépend des endroits où on habite dans la ville, mais il y a un problème au minimum d'information.

**MME FOURE** : Merci pour ce ton plus mesuré que celui de votre vœu parce que c'est vrai que quand on lit votre projet de vœu, c'est vraiment très inquiétant, très anxiogène. On a l'impression qu'on est dans une situation qui est dramatique.

Nous ne contestons pas les réactions et la gêne occasionnée aux personnes. C'est évident.

Simplement, ce que nous cherchons à faire, c'est trouver les solutions les plus adaptées possibles. Par exemple, quand vous parlez de signalétique, on ne va pas parvenir à tout signaler évidemment, mais on signale, par exemple aux habitants qui viennent par, je vais dire, la sortie de l'autoroute centre, comment aller vers les quartiers Nord, comment aller vers les quartiers Sud, etc. Ce sont les grands axes qui sont signalés. Il y a probablement encore des progrès à faire. Pour autant, je pense qu'il faut être mesuré.

Alain GEST m'a demandé la parole.

**M. GEST** : Oui, merci Madame le Maire.

Je voudrais dire à René ANGER que je l'ai connu mieux inspiré parce que là, effectivement, le texte dont il nous a donné lecture laissait à penser que c'était Monsieur HUTIN qui lui avait tenu la main pour avoir une présentation aussi caricaturale de la situation.

Comme vient de le dire Brigitte FOURÉ, bien entendu qu'il y a des soucis. Bien entendu ! Quand on fait des travaux de cette importance, il ne peut pas ne pas y avoir des répercussions. Personne ici ne le conteste.

Vous êtes mal inspiré aussi, Monsieur ANGER, parce que la proposition que vous faites ici ou les propositions que vous faites ici, vous vous êtes trompé de collectivité. Madame le Maire, avec sa courtoisie habituelle, a accepté d'ouvrir le jeu et de discuter. Mais aucune décision prise dans cette enceinte ne pourrait l'être sur les questions que vous posez puisque l'intégralité du dossier relève d'Amiens Métropole.

Alors je suppose que vous allez nous remettre ça la semaine prochaine, mais c'est vrai que dans une situation où on est au fond du trou et où on manque un peu d'air, on essaye de rebondir sur des événements qui peuvent éventuellement redonner un peu de couleur à la politique que l'on veut soutenir.

Je vous dis donc : n'oubliez jamais que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, plus de 50 000 habitants de 38 communes extérieures à Amiens financent le Bus à Haut Niveau de Service, ses aménagements, et qu'il faut respecter aussi ces gens-là. Ils participent à l'amélioration de l'agglomération et de la ville d'Amiens, et je voulais le rappeler à cette occasion.

Mal inspiré parce que je pense aussi, mais je ne rentrerai pas dans le détail, je ne veux pas créer de dispute à cette heure-ci, que vos amis, puisque vous n'étiez pas dans le conseil précédent, sont malvenus de faire des critiques de cette nature compte tenu de l'incurie d'un certain nombre de choses pendant 6 ans que je pourrais détailler et reprendre à l'envi.

Alors maintenant, vous voyez, on n'a pas besoin du tout de créer une cellule de crise parce qu'on est attentifs tous les jours à ce qui se dit. Et quand je dis qu'on est attentifs à tout ce qui se dit, c'est que Pascal RIFFLART, Caroline BOHAIN, les services apportent des modifications à chaque fois qu'on peut trouver quelque chose de pertinent répondant à une question pertinente, et on le fait systématiquement quotidiennement.

J'ai lu toutes vos propositions. Les travaux se font par tranche. Comment voyez-vous que des voies entières sont fermées alors que les travaux se font par tranche ?

Vous préconisez de diminuer ou de diviser ou de reporter des événements qui pourraient ajouter à. C'est très exactement ce qui nous a fait réfléchir pour l'organisation du Tour de France en 2018, et si nous avons décidé de faire le Tour de France, c'est parce que c'est un samedi 14 juillet et qu'on peut imaginer que ce jour-là il y a un certain nombre de commerces qui sont fermés. Et vous verrez que nous avons aussi renoncé à une autre manifestation d'envergure justement pour ne pas ajouter aux difficultés de trafic que Monsieur LESSARD connaît sûrement puisqu'il n'a pas considéré utile de m'écouter.

Troisième élément : les parkings provisoires, on en a déjà installé.

Quatrième élément : l'accès aux parkings en ouvrage, nous le privilégions par la politique que Madame le Maire a expliquée tout à l'heure sur le plan des parkings en surface. C'est justement pour inciter à aller dans les parkings en ouvrage que nous avons adopté la politique liée, je le répète parce qu'il ne faut pas hésiter à le dire, à une loi qui effectivement est une usine à gaz et c'est ça le principal responsable du problème du stationnement.

Enfin, l'augmentation de la fréquentation des bus, que Pascal RIFFLART a évoquée pour janvier, mais également pour l'année 2017 où nous avons connu aussi beaucoup de travaux, c'est une réponse aux problématiques que vous évoquez sur l'utilisation du bus.

Donc la cellule de crise, pardonnez-moi de vous le dire, elle est vraiment inutile. Pascal RIFFLART vous a fait un bilan de ce qui est fait. Il l'a peut-être lu un peu trop vite. Il aura sûrement l'occasion de le détailler la semaine prochaine. Mais franchement faire une réunion une fois par mois, c'est complètement inadapté au problème ! C'est tous les jours et c'est tous les jours que l'on réagit et qu'on apporte des modifications.

Je peux vous dire, par exemple, que j'ai noté certaines choses que vous disiez tout à l'heure et je vais aller moi-même les vérifier. Et je vais vous dire une chose : s'il y a des possibilités d'améliorer la communication, on va encore améliorer la communication ! On n'est pas du tout fermés.

Mais de grâce, vous nous avez reproché d'arrêter le projet du siècle, celui qui allait moderniser à tout jamais la ville et en faire une grande métropole ! Outre le fait qu'il n'était pas financé et qu'il était totalement inadapté à la dimension de notre agglomération, il se trouve que cela aurait provoqué des travaux sans commune mesure avec ceux que nous connaissons ! C'est méconnaître totalement ce qui concerne les travaux liés à un tramway comparé à ce que l'on fait en matière de bus. C'est totalement le méconnaître.

Donc je vais vous dire une chose : nous, on est très clairs. On est fiers de moderniser cette ville, on est fiers de l'embellir et on va continuer de le faire le plus vite possible pour débarrasser de ces soucis les commerçants !

Mais permettez-moi de vous dire une chose : d'abord, ce n'est pas l'avis de tous les commerçants, ce que vous répercutez. Et puis moi, j'ai quelques souvenirs, même si j'étais à 20 kilomètres, totalement éloigné de cette ville, il y a une vingtaine d'années, quand il y a eu les travaux de la piétonisation : on avait un peu le même phénomène à l'époque. Ceux qui géraient les affaires ici pourraient vous en parler beaucoup mieux que moi. Qui remettrait



aujourd'hui en cause la piétonisation ? Qui dans les commerces, qui étaient déjà présents il y a 25 ans, remettrait cela en cause aujourd'hui ?

Alors je crois qu'il faut être raisonnable, il ne faut pas se fermer à écouter d'une part les critiques, à essayer de trouver des réponses supplémentaires si c'est possible, mais il ne faut surtout pas tomber dans le catastrophisme, y compris de la part de certains qui se tirent une belle dans le pied eux-mêmes en faisant ce genre de chose et en décourageant eux-mêmes des futurs clients.

Donc je pense qu'il faut que tout le monde ait une attitude raisonnable et je ne doute pas, Monsieur ANGER, que vous allez retrouver vos inspirations habituelles qui ont fait que Madame le Maire y a été sensible bien évidemment.

**MME FOURE :** La parole est à Patrick PIGOUT.

**M. PIGOUT :** Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

C'est juste pour apporter une précision concernant les commerçants.

Comme le disait Pascal RIFFLART, il va sur le terrain. Mon collègue Paul-Éric DÈCLE et moi-même y allons aussi. Nous ne rencontrons pas que les associations de commerçants ; nous rencontrons les commerçants individuellement, nous échangeons avec eux. Oui, certains sont remontés, il ne faut pas le nier. Mais lorsqu'on arrive à discuter, lorsqu'on discute avec eux, ils arrivent à nous faire des propositions, des idées, etc., et parfois elles sont très valables et que l'on remonte et qu'on arrive à mettre en application. Donc, on écoute.

Le deuxième point, et là je rejoins ce que disait tout à l'heure mon collègue Monsieur BEUVAIN, c'est qu'on discute, on échange et ensuite tous vous disent : « Oui, c'est vrai, malheureusement ça va être un peu dur pour nous, mais après on va avoir quelque chose de super et le client peut revenir. » C'est juste un témoignage que je voulais vous apporter.

Je voudrais simplement vous préciser quand même que nous, nous sommes à l'écoute des commerçants bien évidemment, que parfois ils ont des bonnes idées pour améliorer certaines choses. Dans la mesure du possible, on en tient compte. Après, si ce n'est pas possible, on leur explique. Mais le dialogue est toujours là et on est à leur écoute.

**MME FOURE :** Merci.

Moi, je voulais aussi saluer la réactivité des services parce qu'ils sont vraiment très, très à l'écoute des remarques qui leur sont faites directement ou indirectement.

Je me souviens qu'avant de lancer les travaux, le challenge que nous nous étions fixé, c'était de faire en sorte qu'à chaque fois qu'un habitant, qu'il soit commerçant ou pas, faisait une remarque, qu'il y ait une réponse qui soit apportée dans la demi-journée. Je peux vous dire que ce challenge, il est tenu. C'est vraiment un tour de force.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de souci. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas encore améliorer les choses. Mais je voudrais quand même rappeler qu'il y a une communication qui est la plus précise possible, le plus souvent possible, par le JDA bien sûr, par les médias classiques.

Je voudrais rappeler aussi que France Bleu joue le jeu aussi à fond en indiquant tous les jours les endroits dans lesquels on a des difficultés à circuler pendant la période... Vous savez, c'est sur une période très réduite. Entre 8 h 15 et 8 h 45 le matin, c'est vrai que ça ralentit pas mal sur un certain nombre d'axes qui permettent d'entrer dans la ville. Il y a des gens qui adaptent, quand c'est possible, leurs heures de départ ou d'arrivée, qui décalent un peu, pour passer au travers des ralentissements. Mais il y a aussi des moyens de contourner les endroits qui ralentissent. Donc, je pense que c'est aussi comme ça que les Amiénois se comportent.

Donc qu'il y ait encore des améliorations à faire, certes, je n'en disconviens pas, mais en revanche, on n'est pas dans une situation cataclysmique telle qu'on le pense quand on lit le vœu. C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter contre ce vœu que je vais mettre maintenant aux voix.

**REJETE**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON, Mmes LION-LEC, BERGER, MM. ANGER, HUTIN et Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) ont voté pour.*

*Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT (pouvoir à M. HERNANDEZ), Mmes BEN MOKHTAR, BRUNEL, VERRIER, Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme VERRIER), M. DUFLOT, Mmes RODINGER, DEVÈZE, MM. LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ALLAIS (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme ROY, M. FOUCAULT, M. JARDÉ (pouvoir à M. FOUCAULT), Mme BOUCHEZ, Mme HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, Mme LECLERCQ, M. MENDÈS-BORGÈS, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), M. BOURGOIS (pouvoir à Mme FOURÉ), M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, MM. HERNANDEZ, DÈCLE, Mme MODESTE, M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. BEAUVARLET ont voté contre.*

*M. SÉRY s'est abstenu.*

**MME FOURE :** J'ai reçu une question orale des groupes socialiste, communiste et écologiste, relative à la décision de l'État d'implanter le nouveau commissariat de police sur le « parking ZAMENHOF » dont nous nous réjouissons tous d'ailleurs. J'en profite pour le dire au passage. Je passe la parole de nouveau à Monsieur ANGER pour qu'il nous présente sa question orale.

**M. ANGER :** Nous apprenons par la presse la décision de l'État d'implanter le nouveau commissariat de police sur le « parking ZAMENHOF ».

Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette construction, vu l'état de vétusté de l'actuel commissariat central, sa localisation suscite l'inquiétude de nombreux habitants de Saint-Maurice et Saint-Pierre. J'ajouterai de l'université aussi.

Il leur avait été en effet affirmé que ce terrain devait être affecté au stationnement des usagers du pôle universitaire de la Citadelle.

Vous avez déclaré qu'une solution de substitution était recherchée, en particulier sur l'emprise du CDEF. La presse, de son côté, fait état d'une cession de l'emprise convoitée. On peut même être plus précis puisque ces terrains appartiennent au conseil départemental de la Somme et que ledit conseil départemental de la Somme a voté la cession de ces terrains, mais je suppose que la ville va être saisie pour savoir si elle utilise...

**MME FOURE :** Bien sûr !

**M. ANGER :** ... ou non son droit de préemption urbain.

**MME FOURE :** Bien sûr !

**M. ANGER :** Pouvez-vous nous informer des dispositions que vous envisagez de prendre pour assurer une intégration harmonieuse des nouveaux équipements (commissariat et université) ?

Nous souhaiterions en particulier connaître la nature et le calendrier des différentes opérations destinées à compenser l'abandon du site ZAMENHOF, étant entendu que le commissariat ne va pas se construire tout de suite, pour tenir l'engagement pris de création de places de stationnement.

Plus généralement, l'arrivée d'un équipement majeur comme un commissariat appelle une réflexion urbaine sur l'axe Vogel/jardin des plantes/place Victor Pauchet. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour l'engager dans les meilleurs délais ?

Je vous remercie, Madame le Maire.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART :** Merci Madame le Maire.

Je vais essayer de m'inspirer de la grande zénitude de mon collègue, Laurent BEUVAIN, pour répondre à cette question.

Avant de vous répondre précisément, je vais me permettre, si vous le voulez bien, de dresser un historique de ce dossier d'aménagement de la Citadelle en le regardant sous l'angle des déplacements en ce qui me concerne.

L'ancienne équipe en charge de ce dossier avait fait le choix de privilégier une politique axée sur une solution modale, un type de transport en commun, sacrifiant ainsi le mode dual voiture/stationnement.

C'est un choix qui est tout à fait respectable, mais il s'est vite avéré complexe à assumer puisqu'il ne résolvait pas le décalage prévu de trois ans, à l'époque, entre la première rentrée universitaire, qui devait avoir lieu en 2016, et la mise en place du TCSP qui était, je vous le rappelle, prévue en 2019. Trois longues années d'attente donc avec des conséquences que vous imaginez sur le quotidien des riverains des quartiers avoisinants de Saint-Maurice et de Saint-Pierre ; riverains dont vous vous souciez actuellement, mais bien tardivement puisque le projet de Citadelle n'y prévoyait pas de stationnement résidentiel et transformait ces quartiers en parkings sauvages.

Les temps ont changé, le projet de TCSP aussi, laissant place au projet de BHNS qui, n'ayant démarré qu'en début de mandat, cependant aboutira pour la même échéance prévue que l'ancien projet, c'est-à-dire début 2019.

Reste donc la problématique de cette phase intermédiaire entre la mise en service du TCSP et le transfert d'une partie de l'université de Picardie.

Ces choix, que vous aviez retenus et que vous semblez donc maintenant ne plus assumer, vous autorisent cependant à nous interroger paradoxalement sur des solutions de stationnement des voitures individuelles que vous aviez jadis bannies. Rien n'était donc réellement en place. Il a fallu trouver des solutions.

Elles sont de différentes natures.

La première et la plus structurante consiste en l'élaboration d'un projet de BHNS et sa mise en œuvre le plus rapidement possible. La Citadelle bénéficiera d'équipements performants avec des stations de premier niveau situées en site propre, connectées directement avec les P+R, les autres sites intermodaux dont les gares de la ville.

Un aménagement du parvis – je vous rappelle que cet aménagement n'était pas initialement financé dans le projet Citadelle – permettra d'accueillir la plus importante station de Vélam d'Amiens. Des consignes à vélos y seront installées par notre nouveau délégataire qui en assurera la gestion dans le cadre contrôlé de la DSP transport.

La connexion avec la véloroute de la Somme, enfin réalisée, participera à faciliter les déplacements pour ce mode doux dont on nous reproche bien injustement de ne pas faire la promotion.

À proximité de la Citadelle, nous avons réaménagé toute la rue Montesquieu en l'élargissant à partir de terrains la bordant, terrains que nous avons dû acquérir.

Nous avons créé 160 places de stationnement à cet endroit qui ont vocation à servir l'université.

Un parking de 150 places situé chemin de la Fac sera réservé aux enseignants et au personnel de cette université.

Enfin je vais revenir plus précisément sur l'affaire ZAMENHOF.

Confrontés en début de mandat à l'imminence du transfert de l'université dans le cadre des discussions avec le CHU de Picardie, nous avons convenu une mise à disposition temporaire du parking ZAMENHOF, fraîchement libéré des usagers à l'occasion du transfert vers le site Sud.

Madame le Maire avait mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 mai 2016 un projet de délibération sous l'intitulé « Projet Citadelle - Convention de location précaire du domaine public hospitalier - Parking ZAMENHOF », délibération qui fut d'ailleurs votée à l'unanimité du conseil.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous expliquer ce que signifie le mot « précaire », mais j'avais bien insisté sur la nature temporaire de cette convention qui était d'ailleurs annuellement révisable.

Cette mise à disposition du parking « ZAMENHOF » nous permettait de remédier à cette problématique en attente de la mise en service du BHNS. Elle n'a jamais été présentée comme une solution définitive, contrairement à ce qui est affirmé ou sous-entendu dans le vœu.

Le CHU, à l'époque, n'en était qu'au début de sa réflexion quant au devenir du site et ne tenait pas à se dessaisir de ce terrain qui est quand même un joyau pour lui dans cet ensemble foncier. Hormis l'annonce surprise faite par d'autres services de l'État, je peux vous affirmer qu'aucune réflexion sur ce site n'était aboutie et que les acteurs concernés en sont les premiers surpris.

Si en fait cette annonce constitue l'occasion de se réjouir, nous ne sommes ici qu'à la phase très embryonnaire d'une longue gestation dont le terme est prévu dans le meilleur des cas en 2023, ce qui revient à dire que le premier coup de pioche se situerait en 2021, donc deux années après la mise en service du BHNS et des P+R.

J'ose espérer donc que cette période nous aura permis d'analyser au plus fin toutes les évolutions en matière d'usages modaux de nos étudiants et d'en tirer les conclusions les plus pertinentes.

Concernant le CDEF, nous avons en effet été sollicités par le conseil départemental dans le cadre d'une cession d'une partie de son emprise territoriale, plus précisément la partie Nord de ce site.

Après étude technique par nos services, ce terrain ne nous est pas apparu exploitable et nous avons décliné cette offre. Le conseil départemental semble maintenant vouloir céder la totalité du site et des discussions sont en cours.

Nous nous positionnerons en temps utile sur l'acquisition et sur la destination de ce terrain.

Concernant votre interrogation sur l'harmonie qui doit nous guider dans les aménagements sur l'axe Pauchet/jardin des plantes/Vogel, ces aménagements sont en grande partie liés au futur Bus à Haut Niveau de Service et sont engagés sur l'axe Vogel/Citadelle qui traverse le fleuve Somme. Une étude menée par nos services a permis de dégager des éléments déterminants sur le devenir de cet axe.

Avant d'aborder précisément cette étude, je tiens à rappeler le grand potentiel de ce secteur depuis les abords de l'écluse Saint-Maurice jusqu'au quartier Saint-Leu, sans oublier le jardin des plantes.

La délocalisation sur le quartier Saint-Pierre des serres de production horticole en 2019 permettra donc de repenser l'espace libéré. Un jardin des plantes étendu autorisera une percée piétonne entre le pôle universitaire/Saint-Leu, donc à l'Est, et les grandes écoles de Saint-Maurice, l'ESIEE et l'ESAD, donc à l'Ouest, avec le secteur du Maulcreux comme articulation, c'est-à-dire au centre.

Le boulevard du jardin des plantes deviendra un axe tranquillisé avec des aménagements en cours n'autorisant plus l'accès à la place Vogel par l'automobile. Nous allons créer aussi un nouvel espace tranquillisé connecté à la véloroute aménagée par le département.

Le devenir de la rue Montesquieu, actuellement dévolue au stationnement, est intimement lié à celui de l'ex-CHU Nord, propriété de l'État.

À ce jour, une seule annonce très récente de construction d'un commissariat de police sur un terrain de faible superficie en comparaison de la vingtaine d'hectares a été formulée. Il est donc ainsi difficile de réfléchir au devenir de ce secteur sans en connaître sa destination future.

En complément, l'étude sur le fleuve Somme porte également sur l'aménagement des boulevards du Cange, Baraban et des Célestins. La connexion à la véloroute sera également assurée. Les travaux seront engagés d'ici la fin de l'année.

Quant à votre question relative aux dispositions envisagées pour l'intégration harmonieuse dans un site à vocation universitaire du commissariat de police, c'est vrai que c'est une vraie question. Vous m'autoriserez, cher collègue, le temps d'un minimum de réflexion et de disposer d'un minimum de certitudes pour pouvoir vous répondre sérieusement.

Je vais me permettre de citer FÉNELON : « Réfléchir, c'est penser mûrement ».

Monsieur BEUVAIN, j'espère que j'ai été assez...

**MME FOURE** : Merci pour cette belle...

**M. RIFFLART** : Ma tension est à 13.7, Madame le Maire, je vous rassure !

**MME FOURE** : Merci pour cette belle conclusion.

Nous avons terminé l'étude des différents dossiers que nous devons passer.

Trop heureuse d'utiliser de nouveau ma petite clochette, je déclare la séance levée et je vous donne rendez-vous le jeudi 8 mars prochain !

La séance est levée à 21 h 57.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ